

## Séance du 23 Mars 2023

## 2023-039 - Budget Ville - Compte Financier Unique 2022

L'an 2023, le 23 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREVAULT SUR EVRE s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Espace du Vallon d'or, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUGÉ Christophe, Maire, en session ordinaire.

Nombre de conseillers en exercice : 54
 Nombre de conseillers présents : 45

<u>Convocation le</u>: 17/03/2023 <u>Publication</u>: 24/03/2023

Présents: M. DOUGÉ Christophe, Maire, M. RAIMBAULT Denis, Mme MARNÉ Sylvie, M. BRIAND Benoit, Mme JARRY Danielle, M. PIOU Serge, Mme GRATON Catherine, M. GOYÉT Thierry, Mme BARON Edith, Mme SOURICE Sophie, M. BOURGET Laurent, Mme BOURCIER Corinne, M. AUDOIN Dominique, Mme LEFEUVRE Catherine, M. CHÉNÉ Christophe, Mme HAIDRA Lydia, M. HAY Laurent, M. ALBERT Thierry, M. BOUIN Pierre, M. MÉNARD Jean-Michel, Mme VANDENBERGHE Muriel, M. BRISPOT Serge, M. GRATON Henri, Mme AUDOUIN Annick, Mme HAIE Isabelle, M. RAIMBAULT Joseph-Luc, M. BRUNEAU Michel, M. NORMAND Jean-Luc, Mme DUPONT Jacqueline, M. VERHAEGHE Jean-Marc, Mme DAVY Jeannette, Mme BIOTTEAU Christel, Mme BARRILLIÉ Stéphanie, Mme AUDOIN Stéphanie, M. TERRIEN Samuel, M. LAUNAY Olivier, M. JOUSSELIN Jean-Francois, M. RENEVRET David, M. BRETAULT Stéphane, Mme MERCERON Florence, M. HUROT Wilfried, Mme CLÉMENT Charlotte, Mme BARRÉ Laetitia, Mme LANG Véronique, Mme THOMAS Amélie

<u>Absents</u>: M. BERTIN Gaëtan, Mme COURANT Sandra, M. HUMEAU Gérard, M. MARLU Philippe, M. MARTIN Bruno, Mme ROCHARD Catherine

Absents ayant donné procuration : M. BIGEARD Jacques à M. BOURGET Laurent, Mme CHAUVEAU Michèle à M. BRUNEAU Michel, Mme TRANCHARD Esther à Mme LANG Véronique

Secrétaire: M. CHÉNÉ Christophe

# 2023-039 - Budget Ville - Compte Financier Unique 2022 - Rapporteur Olivier Launay

M. le Maire se retire de l'assemblée durant le vote.

Pour rappel, la commune de Montrevault-sur-Èvre s'est portée candidate à la deuxième phase d'expérimentation, pour la période 2022-2023. Cette expérimentation a entraîné notamment l'adoption de la nomenclature comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et la mise en place du Compte Financier Unique (CFU).

Conformément à l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêt des comptes d'une commune est réalisé par délibération : « L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté selon le cas par le maire (...) au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.».

Par ailleurs, l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 puis l'article 145 de la loi de finances pour 2023 a ouvert la possibilité d'expérimenter le Compte Financier Unique, qui « se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents».

Ce compte rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget de l'exécution budgétaire. Les réalisations budgétaires sont présentées par chapitre, d'abord en section de fonctionnement, puis en section d'investissement, en dépenses et en recettes.

Il est constaté que les autorisations de dépenses effectuées par le Conseil Municipal lors des différentes décisions budgétaires ont toutes été respectées.

II - EXECUTION BUDGETAIRE DEPENSES DE PONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE							II A2.1
per made at 1 outstandard - 400 p. produces							
Chapitre	Inputaté	Prévisions (n) (SP + Dat + But May	Réalisations Menders émis	Plaquechennosto (e).	Total realisations (d = 0×c)	Trans de réaligation (dra)	Restes à chaîner au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (%)	4 292 275,00	141211718	192 634 87	3 785 472.05	62.73	000
612	Charges de personner et trais amenires (1)	7 074 242,00	7 881 548 44	45 335 78	7 950 885.20	,99.71	0.00
614	Affertiations de produits	30,000,00	25 543.90	0,00	25 543,00	85.14	0.00
ē16	APA.	8.60	0.00	0.00	0.00	0.00	6.00
<b>017</b>	RSA / Régularisations de RMI	6.00	0.00	0.00	0.00	6.00	0.00
65	Autors charges do gostron courante reaul 6506)	2 061 673,00	1 916 596 45	125 031.50	2 041 620 04	69.02	0.00
6586	Frantischeration des groupes d'étus	0,00	0.00	9.00	0.00	0.00	0.00
	dipenses de gratios des	14 350 390,00	13 480 529 07	323 003,22	13 703 520,29	55,64	0,04
services.	Charges franctires	110 706,00	62 718 56	34 550 03	97 267 39	100 70	0.00
67	Charges apachiques	9 500:00	1 975 24	6.00	1975.24	20.79	0.00
68	Dotations aux provisions, digmicrations (semi-budgettaries)	15 000.08	0.00	0.00	0.00	0:00	0.00
Total des	départes réaline et motios	14 403 596,00	13 525 216,87	357 554,86	13 802 779,97	05.79	0.00
023	Promercá lá sector d'investament	1 110 551 00		U - UY -			
4H5	Opérations ordre transf entre sections (2)	1 062 750:00	994 842 83	8:00	994 842 63	93.52	0.00
043	Opérations ordre intérieur de la section	6,40	0.00	6,60	0.00	00,0	0.00
	dépenses d'ordre de ement (3)	2 180 454,00	994 842,63	6,00	994 842,63	45,63	0,01
Total des	départure de lancitionrement	16-024-030,00	14 520 059,50	357 554,05	14 827 613.55	109.20	9,00
	it de fonctionsjement reporté de	0,90					
	s dépenses de la section de	16 674 010.00	14 520 050.50	357 554,65	14 877 613,55	09.23	0.0

B - EXECUTION BUDGETAIRE RECEITES DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE							
Elsapelre	Interiple	Prévisions (é) (RP+ (re+ PAR N-ts	Sheatestions Times senis (b)	Rattachdanows (c)	Total rijelizamone (d = b+c)	Taux de realization (dra)	Roston à réaliser au 31/12 [1]
013 016 017 20 73 735 24 75 Equal dos	Apphilistens de Chirges APA APA APA APA PISA / Régulamastons de PMI Pisa services plomane, ventes diversés arpoirs et tavas (sala 731s Pracarie focale Dotalons el persopacione Autres problets de person tourante recerce de persona contrar e	360 522 00 0 00 1 250 600 00 1 250 600 00 252 521 00 0 546 506 00 529 440 25 422 540 00 15 00 470.75	432 934 75 0 90 6 90 1 231 377 23 765 150 27 6 864 296 49 6 609 228 75 462 889 30 15 786 34,78	233 878,19	432 934.75 0,00 9,00 1 231 777.20 765 150.27 6 464 290.49 4 243 204 94 483 254 94 483 254 94 483 254 94 483 254 94	9:20:20 0:00 0:00 0:00 100:10 100:25 104:48 90:25 132:30 102:14	0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0
76 77	Produés Prianclets Produin apecifiques Repriets Jament (dépréciplique (tro) Internétiablisées	0 00 5 525 00 0 00	80 00 80 054 04 63 48	0.60 0.60 f) 00	0.00 mm 654.04 63.48	0.97 1:450.80 0,00	0.0 0.0
Total des	recettes realiza et mintes	15 000 004,75	15 007 002/31	233 978.19	16 100 540.50	102,82	0.0
942 043	Operations order transf entire vections (2)  Operations destre veloceur de la section receibre d'ordre (3)	172 095 00 0.80 172 990.00	265 142 01 0.00 246 145 01	0.03 8.05	265 145,01 0.00 200 145,01	154.74 0.00 154.74	0.0 0.0
	recettes de fonctionnement de l'évercité	15 862 484,75	16 135 207,32	203 674,10	18 387 003,51	103,18	0,0
ear Excéd	dont de fonctionnement reporté de N-1	B11 605.25					
Total des	racettes de la section de lonctionnément	16 674 910.00	16 133 297.32	233 470,19	16 367 665,51	00.16	0,0

		ION BUDGETAIRE			
	03331133101014591	<u> SEMENT – YUE O'ENSEMBL</u>	2		A1.1
Chapline	Berlitedé	Prévisions (a)	Réalisations (mandata émes) (b)	Taux de realisation strat	Restes à réaliser au 31.12 (1)
018	RSA	0,00	0.00	0.00	0.0
20	Ontriobreumons incorporaties (sout 204)	6.09	0.00	0.00	6.0
204	Station of Equipment versions	50:000,00	30 000,00	10,00	0.9
21	Immobilizations corporeties	0,00	6.90	0.00	0,0
22	immotaleatons regues on allectation	0.00	0.00	0.00	0.0
25	Immobilisations on court	9,00	0.00	0.00	0.00
	Tutal des opérations d'équipement (2)	13.481 109.00	4381907,01	32.50	3 047 989 m
Total des d	épenses d'équipement	13.550 109,00	0 611 887,91	32,61	3 647 960.3
10	Dotations, Rands divers as reserves	45 000 08	10 319 20	36.27	0.0
13	Subvertions of envision of serial	0.08	6.00	6.00	0.0
Hi.	Empresas of duties assimation (saul 1686 non tracipitare)	751 760,00	732 321 14	97.41	0.00
16	Cote de torson - affectation (BA regies	0,00	00,00	0.00	5.00
26	Partycapathores et créorices raplachées	0.00	00.9	0.00	0.0
27	Aubes ennehászásza financiáres	100.00	-25.00	25,00	0.00
Total des d	iputuses Etantchiros	798 660,60	740 665,43	93.95	6,60
45	(2) aptime d'opérations pour compte pe Exes (1)	90,0	0.00	0.00	9.00
Tatel des d	penses réction d'investinanment	14 327 985,66	5 100 053,33	36.02	3 647 986 88
640	Opératione profes transf. entre sections (4)	727 000,00	266 145.01	156.74	0,00
011	Coérations paternontales (5)	757 800,40	202 685,54	26,75	0.0
four des o	epenoes d'ardre un myestesoment	829 860,66	460 030,55	56.42	0.00
letal des d	ipanoes d'invocaconant de l'exercica	15 257 705,00	5 629 403.41	36,90	2 047 996.0
DUT SOME 4	execution megalis reports	5,01			

15 757 719,00

5 629 443,00

2 047 995,85

i EXECUTION BUDGETAIRE						
	RECETTES D'INVE	stissement - Yuz D'ensemble			A1.2	
Chapitra	Brodydie	Privitions (o)	Réalisations attres émit (b)	Your de véalesation dans	Restos à rédisser au 31/12 (1)	
018	RSA	00.0	0.00	010	0.0	
17	Subvertions d'envectement de	2 972 933,53	506 403 91	20 98	2 376 645,1	
16	Emprunts et dettes asomilies	2 160 370,38	3 000 540 00	17.25	0.1	
20	(rivrobibations incorporates (said 204)	0.00	0.00	0.60	0:	
201	Subvertions d'équipement versées	0.00	0.00	0.00	0.0	
21	Bristotide addok corpore lies	0.00	200.33	9.00	0,0	
22	Promphilipations regues on affectables	0.00	0.00	0.00	0.0	
23	Immetrifications on cours	0.00	0.00	0.00	0.6	
10	Distations, tongs divers at reserves	3 866 000,00	2 787 299.00	72 12	0.0	
10	Cate de taison : affectation (BA, régie)	0.00	0.00	000	Ď1	
26	Participations of creamces retractifies	0.00	0.00	£100	bi	
27	Autres introbitisations financières	100.00	9.00	0.00	- 01	
024	Produits des ceanone d'initiobles/sons	0.00				
45	Chapters d'opérations pour compte de bers (2)	0,00	0,00	0.00	8.0	
Total des re	Leties recites d'investissement	9 594 400,05	5 304 794.24	54,29	2 376 048,1	
02±	Virement de la section de fonctionnement (3)	1 518 664 00				
ééb .	Contrations order framed water auctions pdf (5) (6)	1 063 750,00	997 842 63	63.52	01	
0/12	Opératore petrimonava (7)	757 (00,00	202 889.58	26.73	0.0	
Total des re	Cettes d'ordre en investissement	2 930 214,40	1 197 520,17	40,76	10.0	
Tötal döst co	Estlet d'investissement de l'exercica	11 544 617.00	6 562 322,41	55.31	2 376 648,	
00 f Stofde d	'esitution positif reporte	3 343 154,41				
Estal das re	certon de la nacción d'irredutius equent	15 257 780,00	0 502 322,41	40,14	2 376 048.	

## Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Evre,

Yatal des déponses de la rection d'Investigacement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1, L1612-12, L2121-14 et L2121-31;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre,

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021, puis modifié par l'article 145 de la loi de finances pour 2023 sur l'expérimentation du compte financier unique,

Vu la délibération n° 2022-005 du 27 janvier 2022 relative au vote du budget primitif 2022,

Vu la délibération n° 2022-099 du 24 mai 2022 relative au vote de la décision modificative n° 1,

Vu la délibération n° 2022-168 du 27 octobre 2022 relative au vote de la décision modificative n° 2,

Vu le Compte Financier Unique présenté aux membres du Conseil Municipal,

Considérant que le compte financier unique établit une parité des comptes entre l'ordonnateur (la commune de Montrevault-sur-Èvre) et le comptable (la trésorerie de Cholet),

# Après en avoir délibéré :

APPROUVE le compte financier unique 2022 du budget général n° 280 résumé ci-dessous :

	8	UDGET GENERAL		
COMPTE FINANCIER U	NIQUE 2022	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
	FONCTIONNEMENT	14 877 613,55 €	16 367 085,51 €	1 489 471,96
REAUSATIONS DE L'EXERCICE	INVESTISSEMENT	5 629 483,88 €	6 582 322,41 €	952 838,53
	FONCTIONNEMENT		811 605,25 €	811 605,25
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	INVESTISSEMENT		3 313 151,11 €	3 313 151,11
RESTES A REALISER	INVESTISSEMENT	3 047 989,86 €	2 376 048,10 €	-671 941,76
	FONCTIONNEMENT	14 877 613,55 €	17 178 690,76 €	2 301 077,21
RESULTAT CUMULE	INVESTISSEMENT	5 629 483,88 €	9 895 473,52 €	4 265 989,64
TOTAL CUMULE	GLOBAL	23 555 087,29 €	29 450 212,38 €	5 895 125,09

Avis favorable, à l'unanimité

(Pour: 47 - Contre: O - Abstention: O)

Pour copie conforme Le 23/03/2023 Le Maire, Christophe DOUGÉ



#### Séance du 23 Mars 2023

# 2023-040 - Budget Lotissements - Compte Financier Unique 2022

Nombre de conseillers en exercice : 54
 Nombre de conseillers présents : 45

<u>Convocation le</u>: 17/03/2023 <u>Publication</u>: 24/03/2023

Présents: M. DOUGÉ Christophe, Maire, M. RAIMBAULT Denis, Mme MARNÉ Sylvie, M. BRIAND Benoit, Mme JARRY Danielle, M. PIOU Serge, Mme GRATON Catherine, M. GOYET Thierry, Mme BARON Edith, Mme SOURICE Sophie, M. BOURGET Laurent, Mme BOURCIER Corinne, M. AUDOIN Dominique, Mme LEFEUVRE Catherine, M. CHÉNÉ Christophe, Mme HAIDRA Lydia, M. HAY Laurent, M. ALBERT Thierry, M. BOUIN Pierre, M. MÉNARD Jean-Michel, Mme VANDENBERGHE Muriel, M. BRISPOT Serge, M. GRATON Henri, Mme AUDOUIN Annick, Mme HAIE Isabelle, M. RAIMBAULT Joseph-Luc, M. BRUNEAU Michel, M. NORMAND Jean-Luc, Mme DUPONT Jacqueline, M. VERHAEGHE Jean-Marc, Mme DAVY Jeannette, Mme BIOTTEAU Christel, Mme BARRILLIÉ Stéphanie, Mme AUDOIN Stéphanie, M. TERRIEN Samuel, M. LAUNAY Olivier, M. JOUSSELIN Jean-Francois, M. RENEVRET David, M. BRETAULT Stéphane, Mme MERCERON Florence, M. HUROT Wilfried, Mme CLÉMENT Charlotte, Mme BARRÉ Laetitia, Mme LANG Véronique, Mme THOMAS Amélie

<u>Absents</u>: M. BERTIN Gaëtan, Mme COURANT Sandra, M. HUMEAU Gérard, M. MARLU Philippe, M. MARTIN Bruno, Mme ROCHARD Catherine

Absents ayant donné procuration : M. BIGEARD Jacques à M. BOURGET Laurent, Mme CHAUVEAU Michèle à M. BRUNEAU Michel, Mme TRANCHARD Esther à Mme LANG Véronique

Secrétaire : M. CHÉNÉ Christophe

# 2023-040 - Budget Lotissements - Compte Financier Unique 2022 - Rapporteur Olivier Launay

M. le Maire se retire de l'assemblée durant le vote.

Pour rappel, la commune de Montrevault-sur-Èvre s'est portée candidate à la deuxième phase d'expérimentation, pour la période 2022-2023. Cette expérimentation a entraîné notamment l'adoption de la nomenclature comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et la mise en place du Compte Financier Unique (CFU).

Conformément à l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêt des comptes d'une commune est réalisé par délibération : « L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté selon le cas par le maire (...) au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ».

Par ailleurs, l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 puis l'article 145 de la loi de finances pour 2023 a ouvert la possibilité d'expérimenter le Compte Financier Unique, qui « se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.»

Ce compte rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget de l'exécution budgétaire. Les réalisations budgétaires sont présentées par chapitre, d'abord en section de fonctionnement, puis en section d'investissement, en dépenses et en recettes.

Il est constaté que les autorisations de dépenses effectuées par le Conseil Municipal fors des différentes décisions budgétaires ont toutes été respectées.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	61
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A24

Chapitre	Intituté	Prévisions (a)	Réalisations	Rettechements (c)	Total réalisations	Taux de réalisation (d'a)	Restes à réaliser au
		(3F + DM + RAR.1(-1)	Mandats émis		(d ÷ b+c)		31/12/01/
011	Chorgus à caractère général (3)	1 253 341,00	175 998,91	0,03	175 999,91	13,93	0,90
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	00.0	0.00	0.00	00,0	0,0,0	0,00
044	Abinuations de produits	10,00	0,00	0,00	0,00	9,00	0.00
D16	APA	0,00	0,00	0,03	0.00	0.00	0.00
017	RSA / Régularisations de RMI	0.00	0.00	0.00	0,00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante (sauf (\$96)	5 500,00	0,00	0,00	0,00	410,0	0,00
6566	Frais forictionnement des groupes d'élus	0,90	5,00	0,00	0,00	60,00	0,00
Total des	dépenses de postion des	1 268 841,00	175 998,91	040	175 996,91	13,67	0,00
services							
66	Charges financièras	7 500,00	6.262,48	0,00	6.262,49	93,50	8,00
67	Charges spécifiques	0,00	6/06	0.00	0,00	00,0	0.00
68	Deletions aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0.00	90,0	0,00	00,0	0,00
Total des	dépenses réelles et mixtes	1 276 341,00	182 261,39	08.0	182 261,39	14,26	0.00
G23	Virement à la section d'investissement	45 684,00					
642	Opérationa ontira zranat, estre sections (2)	: E24 900,00	1 325 541,61	0,00	1 325 341,61	61,58	0,00
G43	Opérations ordre imérieur de la section	2 300.00	0,00	8,90	6,00	6,00	0,90
Total des fonctions	dépenses d'ordre de ement (3)	1 678 284,60	9 325 541,61	0,00	1 325 541,61	78,98	0,60
Total des de l'exerc	dépenses de fonctionnement ice	2 954 625,00	9 507 803,00	00.0	1 507 893,06	51.03	0,00
902 Bèlici N-1	t de fonctionnement reporté de	0,00					
	dépenses de la section de ement	2 954 625,00	1 507 803.00	08:0	1 507 803,80	\$1.63	0.92

II - EXECUTION BUDGETAIRE	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE	A.2.2

Chapitre	Erazi hjulië	Prévisions (A) (BF+DM+RARSA)	Réansanons Titres émis (b)	Ratiochements (c)	Total réalisations	Tétix de réalisation (d/a)	Restes å réaliser av 31/12 (1)
013	Axénuatione de charges	0,90	9,00	5,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,60	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00
017	RSA ( Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. senices, gamaine, ventes diverses	1 021 799,34	1 149 200,84	6,00	1 140 200,64	111,59	0,00
73	Impôte et taxes (eaul 731)	0.90	0,00	00,0	0,00	0,00	0,00
731	Fiscaldá locale	D.ED	ممرث	0,00	0,00	0.00	00,0
74	Dotations et participations	0,00	e,00	0,00	0,00	0,00	60,6
75	Austes produits de gestion courante	8.00	6.34	6,00	0.34	0.00	0.00
Total des	recettes de gestion des services	1 021 799,34	1 140 201,18	0,00	1 140 201,18	111,59	0,00
78 78	Produits financiers Produits spécifiques Réprises airroit. d'ôpréplations, prox, rseme-budgétages,	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0.00 0.00 0.00	0,69 0,69 0,69	0,00 0,00 0,00	ga, a 00, 0 00, 0
Total des	receitos réellos et muites	1 021 799,34	1 140 201,18	00,0	1 149 201,18	111,59	0,00
042 043	Opérations ordre stansi, entre sections (2) Opératrant ordre intérieur de la section	1 900 000,00 7 500,00	541 268,86 0,60	0.00 0.00	541 268,88 0.02	30,67 0,00	0,00
Total des	recettes d'ordre (3)	1 807 506,00	541 266,86	0,00	541.269,86	29,95	90,0
Total des	receites de fonctionnement de l'exercice	2 829 299,34	1 681 470,06	0,00	1 581 478.86	59,43	0,00
002 Except	lent de fonctionnement reporté de N.1	125 325,66					
Total des	recettes de la section de fonctionnement	2 354 625,00	1 561 470,08	0,00	1 681 470,06	56,91	0,00

1.0		
Н	# - EXECUTION SUDGETAIRE	N N
ı	DEPENSES O'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE	A1.1

Chaptre	Instituté	Prévisions (a) (69 + 0M + RAS N-1)	Réaluations (mandats émis) (b)	Toux de réalisation (b'a)	Restes à réaliser eu 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	G.00	0,00
20	Inchibiteations incorporalies (sauf 284)	0,00	00,0	0.00	0,00
204	Subventions d'àquipsment versées	0,00	00,0	0,00	0,00
21	immobilisations corporelles	00,0	0,00	0.00	0.00
22	tramobilisations reques en affectation	0.00	0.00	0.00	0,00
23	Iramobi entions en cours	0,00	00,0	0,00	8,00
	Total des opérations d'équipoment (2)	0,00	0,00	6,00	0.00
Total des d	ipenses d'équipement	00.0	0.00	6,00	0,00
10	Dolations, fonds divers et réserves	0.00	0.00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	00.00	0.00	0.00	0,00
16	Emprunts et dattes assimilées (saul 1658 non budgétaire;	56 500,53	56 316,68	95,27	0,00
18	Opte de liarson : affectation (BA,régie)	0,60	00,0	0.00	0.00
26	Participations et créances catachées	0,00	0.00	6.00	0.00
27	Autres enmobilisations financières	0,00	0.00	6.60	0,00
Total des di	ipenars financières	58 500.53	56 316,68	96,27	9,00
45	Chapities d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	00.00	0,00
Total des di	Spenses réelles d'investissement	59 SG0.33	56 316,68	96,27	0,00
040	Opérations ordre status, entre sections (4)	1 500 200,00	341 265,86	30,07	0,00
045	Operations pattimonisies (5)	0,00	0,00	90.9	0.00
Total des di	ipanses d'ordra en anvestissament	1 800 000,00	541 268,88	10,02	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		1 856 500,53	597 585,56	32,15	0.00
001 Solde d	émogen trispana a la contra de la contra del la contra del la contra del la contra de la contra del la contra de la contra de la contra del la contra	20 820,47			
Total des de	ipenses de la section d'investissement	1 679 321,00	597 585.56	31,60	0,60

r r		
- 8	# - EXECUTION BUDGETAIRE	/ [9
	The same of the sa	
- 1	RECEITES D'INVESTISSEMENT VUE D'ENSEMBLE	A1.2

Chapitre	Intitalé	Prévisions (s)	Réalisations (litres émis) (b)	Faux de réalisation (tria)	Restes à réaliser au
6018	RSA	D.00	(risses male) (b)	2.00	31/12(1)
13	Subventions d'investissement	0,00	0.00	0,00	
li .				0,00	0.00
16	Empurats et dettes assimilées	206 537,00	0,00	0,00	99.9
26	Introbilisations incorporates (sout 204)	0,00	0,00	0,00	00,0
204	Subventions d'équiperant versées	0,06	0,00	0,00	00,0
71	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	00,0
22	Inmobilisations reques on affectation	0,00	0.00	0,0	00,0
23	iramobilisatives on cours	0,06	0,00	0,00	00.0
10	Dotations, fonds divers et réserves.	0,00	0.00	0,00	0.00
18	Cote de Raison : affectation (BAurógie)	0,00	0,00	0,00	0.00
26	Participations et créances rattachées	0,00	00,00	0,00	00,0
27	Autras insmobilisations transcières	0,00	0,00	0.00	30,9
024	Produits des cassions d'inventifications	0,00			
45	Chapites d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0.00	0,06	0.00
Total des se	cettes réelles d'investissement	208 537,00	96,0	0.00	0,0
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	45 564,00			
-040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (3) (6)	1 624 900,06	1 225 541,51	81.36	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des re	cettes d'ordre en investissement	1 670 784,00	1 375 541,61	79,34	80,0
Total des re	cettes d'investissement de l'exercica	1 879 321,00	1 325 544,61	78,53	90.0
801 Solde d	'exècution positif reporté	0.00			
Total dan re	cattes de la section d'Investissement	1 879 321,00	1 323 541,81	70,53	0,00

# Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Evre,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1, L1612-12, L2121-14 et L2121-31 ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre,

**Vu** l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021, puis modifié par l'article 145 de la loi de finances pour 2023 sur l'expérimentation du Compte Financier Unique, **Vu** la délibération n° 2022-006 du 27 janvier 2022 relative au vote du budget primitif 2022,

Vu le Compte Financier Unique présenté aux membres du Conseil Municipal,

Considérant que le Compte Financier Unique établit une parité des comptes entre l'ordonnateur (la commune de Montrevault-sur-Èvre) et le comptable (la trésorerie de Cholet),

# Après en avoir délibéré :

APPROUVE le Compte Financier Unique 2022 du budget lotissements n° 281 résumé ci-dessous !

	BUC	OGET LOTISSEMENT		
COMPTE FINANCIER U	NIQUE 2022	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
	FONCTIONNEMENT	1 507 803,00 €	1 681 470,06 €	173 667,06
REALISATIONS DE L'EXERCICE	INVESTISSEMENT	597 585,56 €	1 325 541,61 €	727 956,05 €
	FONCTIONNEMENT		125 325,66 €	125 325,66 €
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	INVESTISSEMENT	20 820,47 €		-20 820,47 €
RESTES A REALISER	INVESTISSEMENT	0,00€	0,00€	0,00
	FONCTIONNEMENT	1 507 803,00 €	1 806 795,72 €	298 992,72
RESULTAT CUMULE	INVESTISSEMENT	618 406,03 €	1 325 541,61 €	707 135,58 €
TOTAL CUMULE	GLOBAL	2 126 209,03 €	3 132 337,33 €	1 006 128,30

Avis favorable, a l'unanimité

(Pour : 47 - Contre : 0 - Abstention : 0 )

Pour copie conforme Le 23/03/2023 Le Maire, Christophe DOUGÉ



# Séance du 23 Mars 2023

## 2023-041 - Budget Pôle Santé - Compte Financier Unique 2022

L'an 2023, le 23 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREVAULT SUR EVRE s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Espace du Vallon d'or, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUGÉ Christophe, Maire, en session ordinaire.

- Nombre de conseillers en exercice : 54 - Nombre de conseillers présents : 45

<u>Convocation le</u>: 17/03/2023 <u>Publication</u>: 24/03/2023

Présents: M. DOUGÉ Christophe, Maire, M. RAIMBAULT Denis, Mme MARNÉ Sylvie, M. BRIAND Benoit, Mme JARRY Danielle, M. PIOU Serge, Mme GRATON Catherine, M. GOYET Thierry, Mme BARON Edith, Mme SOURICE Sophie, M. BOURGET Laurent, Mme BOURCIER Corinne, M. AUDOIN Dominique, Mme LEFEUVRE Catherine, M. CHÉNÉ Christophe, Mme HAIDRA Lydia, M. HAY Laurent, M. ALBERT Thierry, M. BOUIN Pierre, M. MÉNARD Jean-Michel, Mme VANDENBERGHE Muriel, M. BRISPOT Serge, M. GRATON Henri, Mme AUDOUIN Annick, Mme HAIE Isabelle, M. RAIMBAULT Joseph-Luc, M. BRUNEAU Michel, M. NORMAND Jean-Luc, Mme DUPONT Jacqueline, M. VERHAEGHE Jean-Marc, Mme DAVY Jeannette, Mme BIOTTEAU Christel, Mme BARRILLIÉ Stéphanie, Mme AUDOIN Stéphanie, M. TERRIEN Samuel, M. LAUNAY Olivier, M. JOUSSELIN Jean-Francois, M. RENEVRET David, M. BRETAULT Stéphane, Mme MERCERON Florence, M. HUROT Wilfried, Mme CLÉMENT Charlotte, Mme BARRÉ Laetitia, Mme LANG Véronique, Mme THOMAS Amélie

Absents: M. BERTIN Gaëtan, Mme COURANT Sandra, M. HUMEAU Gérard, M. MARLU Philippe, M. MARTIN Bruno, Mme ROCHARD Catherine

Absents ayant donné procuration : M. BIGEARD Jacques à M. BOURGET Laurent, Mme CHAUVEAU Michèle à M. BRUNEAU Michel, Mme TRANCHARD Esther à Mme LANG Véronique

Secrétaire : M. CHÉNÉ Christophe

# 2023-041 - Budget Pôle Santé - Compte Financier Unique 2022 - Rapporteur Olivier Launay

M. le Maire se retire de l'assemblée durant le vote.

Pour rappel, la commune de Montrevault-sur-Èvre s'est portée candidate à la deuxième phase d'expérimentation, pour la période 2022-2023. Cette expérimentation a entraîné notamment l'adoption de la nomenclature comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et la mise en place du Compte Financier Unique (CFU).

Conformément à l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêt des comptes d'une commune est réalisé par délibération : « L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté selon le cas par le maire (...) au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.»

Par ailleurs, l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 puis l'article 145 de la loi de finances pour 2023 a ouvert la possibilité d'expérimenter le Compte Financier Unique, qui « se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.»

Ce compte rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget de l'exécution budgétaire. Les réalisations budgétaires sont présentées par chapitre, d'abord en section de fonctionnement, puis en section d'investissement, en dépenses et en recettes.

Il est constaté que les autorisations de dépenses effectuées par le Conseil Municipal lors de ses différentes décisions budgétaires ont toutes été respectées.

		1] -	- EXECUTION B			ži.
			E FONCTIONNEM	<u>ENT – VUE D'ENSEMB</u>	( F	 A2.1
A	4-15-141	I minimum ii I		T 5 /	T =	Y

Chapitre	fin til julija	Prévisions (e) (EP « Det + RAH (c/t)	Réaltentions Mandats ómis	Rattuchements (c)	Total réalisations (d = 6+c)	Taux do réalisation (d/a)	Réstes à réalises au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	68 050,14	53 856 89	4 500,00	58 306,69	85.66	0.00
012	Charges de personnel el frais assimilés (3)	0,00	0,00	00,0	0.00	0,90	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0.00	0,00	a,00,	0.00	0,00
010	APA	0,00	00,00	0.00	9,00	0.00	00,0
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	9,00	0.03	0,00
és	Autres charges de gestion courante (sauf 6566)	500,00	0.49	0,00	0,49	0,10	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0.00	0,00	0.00	0,00
Total des	dépenses de gestion des	68 550, 14	53 807,18	4 500,00	56 307,16	85,06	0,60
services.							
66	Charges financières	9 900,00	9 884.93	00,00	9 864,93	99,65	0,00
67	Charges spēc/liques	0.00	0:00	0.00	9,00	G.00	0.00
68	Dotations suit provisions, dépréciations (semi-budoétaires)	0,00	6,08	6,00	9,00	0,00	9,00
Total des	dépenses réalles et mixtes	78 450,14	63 572,11	4 500,00	68 172,11	86.90	0,00
02.3	Virement à la paction d'investissement	4 913,00					
042	Opérations ordre transf. entre sectiona (2)	60,000,00	51 505,80	0,00	51 583,66	86,98	0,00
043	Opérations ordre uténeur de la auction	0,00	6,00	0,00	0.00	0,00	6,00
	dépenses d'ordre de ement (3)	64 913,00	51 585,88	0,00	\$1 565,86	79,47	6'00
Total des de l'exerc	dépenses de l'anctionnement ice	143 363,14	115 257,99	4 500,00	119 757,99	63,53	0,00
	t de fonctionnement reporté de	34 770,86					
Total des	s dépenses de la section de ement	166 134.00	115 257.99	4.500.01	119 757,99	71.23	0,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE							A2.2
Chapitre	filed (top)	Próvisions (a) (BP = 000 + EAR 00-1)	Réalisations Titres émis (b)	Ratiachementa (c)	Total réalisations (d = b+c)	Tauk de rkalleation (d/a)	Restes à réaliser ou 36/17 (1)
013	Atiènuations de charges	0,00	0,00	0.00	9.90	0.00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0.00	0,00	0,00	8.60	0,00	0.00
70	Prod, services, donaine, ventes diverses	16 262,00	18 263,70	0,00	18 353,70	100,39	0,00
73	Impôts et taves (saul 731)	0.00	0,00	0,00	0.90	6.08	0,00
731	Fiscalité tocale	6,60	0,00	0,00	9,60	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0.00	0,00	0,00	0.00	B,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	113 242 00	72 646 10	0.00	72 545 10	64 15	0.00

II - EXECUTION BUDGETAIRE

0.12	Seminarious an clinidas	6,00	0,00	0.00	13.120	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0.00	0.00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	8.80	0.00	0.00
70	Prod, sergione, domafoe, ventes diverses	18 292,00	18 263,70	0.00	18 353,70	100,39	0,00
73	Impôls et laxes (saul 731)	0.00	0,00	0,00	0.90	0.00	0,00
731	Fiscalité tocale	0,00	0,00	.0,00	9,60	0.00	0.00
74	Dotations et participations	0.00	0,00	0,00	D.00	B,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	113 242 00	72 645 10	0.00	72 545 10	64.15	0.00
Total di	ss recettes de gestión des services	131 534,00	08,800 19	00,0	91 668,66	69.19	0.00
70	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Produits spécifiques	00,0	0,08	6,00	0.00	0,00	0,00
70	Reprises amort. dépréciations prov. (somi-budoétaires)	000	0.00	00,00	0.00	0,00	0,00
Total di	es recettos réalites et mixtos	134 534,00	01 006,80	0,00	91 009,00	69,19	0,00
042	Opérations ordie hand entre sections (2)	36 600,00	36 600,00	0,00	36 600,00	100,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0.00	0.00	0,00	0,00
Total di	es receites d'ordre (3)	36 600.00	36 606,00	0,00	36 (00),00	100,00	0,00
Total d	es recettes de fonctionnement de l'exercice	168 134,00	127 606,80	8,00	127 646,60	75,00	0.00
002 Fx	cédent de fonctionnement reporté de N-1	0,00					
Total di	es recestes de la section de fonctionnement	168 134.00	127 606,80	6,00	127 695,80	75,96	0,00
	I						

Barrier Committee of the Committee of th	
II – EXECUTION BUDGETAIRE	H.
DEPENSES D'INVESTISSEMENT VUE D'ENSEMBLE	A4.5

Chapitre	indulé	Prévisions (a) (BF+ DM + RAR N. 1)	Réalisations (mandats emis) (b)	Texts du réalisation (b/a)	Restas á réaliser au 31/12 (1)
016	RSA	0.00	0.00	0,00	0,00
70	immobilisations incorporates (saux 204):	0.05	00,00	0,00	0,00
594	Subventions d'équipement versées	0:00	0.00	0,00	0,00
26	fremohilisations corporolles	00,0	0.00	0,00	0,00
22	Immobilisations reques en affectation	00,0	0.60	0,00	0,00
23	Insmobilisations on cours	0,00	0.00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0.68	0,00	0,00	0,00
Total des d	dépenson d'équipement	0,60	0.00	5,00	0.00
16	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0,00	0,00	0.00
13	Subventions d'investissement	5.00	0,00	0,00	0,80
15	Empruris et delles assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	23 200 48	19 002,11	91,90	0,00
18	Cote de liaison affectation (BA.régie)	6,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations of cidances rattachios	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations fetancières	0.90	0,00	0,00	D,00
Total desic	Sépénsos Mnasclères	23 206,48	19 002,11	81,90	6,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	ବ ଶବ	0.00	0,00	0,00
Total dos o	lépensos réciles d'investissement	25 200.48	19 802.11	81,90	0.00
040	Opérationa ordre transf entre sections (4)	36 600,00	36 600,00	100,00	0,00
044	Opérations patrimoniales (5)	0,00	6,00	0.00	0,00
Yotal des d	Sépenses d'ordre en investissement	36 609,400	36 600,00	100,06	0.00
Fotal des o	Népenseu d'investissement de l'exercice	59 808,48	55 602,11	92,98	€,00
001 Solda	d'exécution nègatif reporth	9 012.52			
Total des o	lépenses de la section d'investasement	69 413,00	55 602,11	60,16	00,0

600		
i	II — EXECUTION BUDGETAIRE	n l
- 5	RECETTES D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE	84.0
-	RESCHES A INVESTIGAS MINIT - 100 N PUSCHIDED	

Chapitre	Intitulè	Prévisions (a)	folialmations (titres emis) (b)	Taux de réstisation (bla)	Restes å rêakser av 31/12 (1)
018	RSA	0.00	0,00	0,60	8.00
13	Subvertions d'investissement	0.00	0,00	0.00	0.00
16	Emprorts et datas accimibiles	4 506,00	390,29	9.67	0.60
30	(mmobilisations incorporates (satif 204)	90,3	0.00	0.00	0.00
204	Skibvensons d'équipement versées	90,0	0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0,06	D,QG	0,09	0.00
22	fisymol/significat reques on affectation	5,00	0,00	0,00	0.00
23	Internationalistes des courts	0.06	D,00:	6,00	0.00
10	Datations, fonds divers et réserves	0.00	0,60	0,00	0.00
18	Opte de flaison : attectation (BA règle)	00,00	0.00	G,00	0.00
26	Participations et créances raziachées	7,00	0.00	0.03	0.00
27	Autres anmobilisations financières	0,00	6,00	0.00	0.00
024	Produits des cessions d'immobilisations	00.0			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des re	scottes réches d'investissement	4 500,00	390,29	8,67	6.00
d21	Virement de la section de fonctionnement (3)	4 9 13,00			
040	Operations ordre transf. entre sections (4) (5) (5) Opéraboss patrimoniales (7)	60 000,00	51 563,88 0.00	88,58 9,09	0,00 8,00
Total des re	cottos d'ordre en investissement	64 913,60	51 565,88	79,47	0.00
Total des re	cotion d'Investissement de l'exercice	60 413,00	\$1,976,17	74,88	0,00
491 Solde d	rexecution positif reporté	0,69			
Total des re	cettes de la section d'investissement	69 413.00	51 976,17	74.88	0,00

## Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Evre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1, L1612-12, L2121-14 et L2121-31;

Vu l'Arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre,

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021, puis modifié par l'article 145 de la loi de finances pour 2023 sur l'expérimentation du Compte Financier Unique, Vu la délibération n° 2022-007 du 27 janvier 2022 relative au vote du budget primitif 2022,

Vu le Compte Financier Unique présenté aux membres du Conseil Municipal,

Considérant que le compte financier unique établit une parité des comptes entre l'ordonnateur (la commune de Montrevault-sur-Èvre) et le comptable (la trésorerie de Cholet),

# Après en avoir délibéré :

APPROUVE le compte financier unique 2022 du budget lotissements n° 282 résumé ci-dessous :

	BU	DGET POLE SANTE	The state of the s	North Paris
COMPTE FINANCIER U	NIQUE 2022	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
	FONCTIONNEMENT	119 757,99 €	127 608,80 €	7 850,81
REALISATIONS DE L'EXERCICE	INVESTISSEMENT	55 602,11 €	51 976,17 €	-3 625,94
	FONCTIONNEMENT	24 770,86 €		-24 770,86 €
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	INVESTISSEMENT	9 612,52 €		-9 612,52
RESTES A REALISER	INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00
	FONCTIONNEMENT	144 528,85 €	127 608,80 €	-16 920,05 ¢
RESULTAT CUMULE	INVESTISSEMENT	65 214,63 €	51 976,17 €	-13 238,46
TOTAL CUMULE	GLOBAL	209 743,48 €	179 584,97 €	-30 158,51

Avis favorable, a l'unanimité

(Pour : 47 - Contre : O - Abstention : O )

Pour copie conforme Le 23/03/2023 Le Maire, Christophe DOUGÉ





## Séance du 23 Mars 2023

## 2023-042 - Budget Ville - Affectation définitive des résultats

L'an 2023, le 23 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREVAULT SUR EVRE s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Espace du Vallon d'or, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUGÉ Christophe, Maire, en session ordinaire.

- Nombre de conseillers en exercice : 54 - Nombre de conseillers présents : 45

Convocation le: 17/03/2023 Publication: 1410312023

Présents: M. DOUGÉ Christophe, Maire, M. RAIMBAULT Denis, Mme MARNÉ Sylvie, M. BRIAND Benoit, Mme JARRY Danielle, M. PIOU Serge, Mme GRATON Catherine, M. GOYET Thierry, Mme BARON Edith, Mme SOURICE Sophie, M. BOURGET Laurent, Mme BOURCIER Corinne, M. AUDOIN Dominique, Mme LEFEUVRE Catherine, M. CHÉNÉ Christophe, Mme HAIDRA Lydia, M. HAY Laurent, M. ALBERT Thierry, M. BOUIN Pierre, M. MÉNARD Jean-Michel, Mme VANDENBERGHE Muriel, M. BRISPOT Serge, M. GRATON Henri, Mme AUDOUIN Annick, Mme HAIE Isabelle, M. RAIMBAULT Joseph-Luc, M. BRUNEAU Michel, M. NORMAND Jean-Luc, Mme DUPONT Jacqueline, M. VERHAEGHE Jean-Marc, Mme DAVY Jeannette, Mme BIOTTEAU Christel, Mme BARRILLIÉ Stéphanie, Mme AUDOIN Stéphanie, M. TERRIEN Samuel, M. LAUNAY Olivier, M. JOUSSELIN Jean-Francois, M. RENEVRET David, M. BRETAULT Stéphane, Mme MERCERON Florence, M. HUROT Wilfried, Mme CLÉMENT Charlotte, Mme BARRÉ Laetitia, Mme LANG Véronique, Mme THOMAS Amélie

Absents: M. BERTIN Gaëtan, Mme COURANT Sandra, M. HUMEAU Gérard, M. MARLU Philippe, M. MARTIN Bruno, Mme ROCHARD Catherine

Absents ayant donné procuration : M. BIGEARD Jacques à M. BOURGET Laurent, Mme CHAUVEAU Michèle à M. BRUNEAU Michel, Mme TRANCHARD Esther à Mme LANG Véronique

Secrétaire : M. CHÉNÉ Christophe

# 2023-042 - Budget Ville - Affectation définitive des résultats - Rapporteur Olivier Launay

Par délibération n° 2023-007 du 26 janvier 2023, le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Èvre a approuvé la reprise anticipée des résultats de l'année 2022 pour le vote du budget général 2023. Conformément à la réglementation, il convient d'arrêter définitivement les résultats suite au vote du compte financier unique et de statuer sur leur affectation définitive.

L'affectation doit à minima couvrir le déficit d'investissement constaté au compte de résultat de l'année. Le reliquat peut librement être affecté : soit il est reporté en recettes de fonctionnement, soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses. Il est possible de combiner ces deux solutions.

## Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Evre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1 et L2121-29;

Vu l'Arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Évre,

Vu les articles L1612-12 et 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2023-007 du 26 janvier 2023 approuvant les résultats anticipés et définissant une affectation provisoire,

Considérant les résultats constatés au compte financier unique du budget général,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Constatant que le compte financier unique 2022 présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

. Au titre des exercices antérieurs : +811 605,25 €
. Au titre de l'exercice arrêté : +1 489 471,96 €
Soit un résultat à affecter de : +2 301 077,21 €
Besoin de financement de la section d'investissement (ligne 001)
Hors restes à réaliser : 0 € (excédent cumulé 2022 = 4 265 989,64 €)

Solde des restes à réaliser en investissement : - 671 941,76 €

## Après en avoir délibéré :

DÉCIDE l'affectation définitive suivante :

Affectation définitive du déficit d'investissement 2022 : 0,00 € Affectation définitive pour travaux d'investissement 2023 :1 100 000 € SOIT :

- Section d'investissement 2023 :

art 1068 excédent de fonctionnement capitalisés : 1 100 000 €

- Section de fonctionnement 2023 :

art 002 résultat de fonctionnement reporté : + 1 201 077,21 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant habilité à prendre toutes les mesures d'exécution relatives à cette délibération.

Avis favorable, à l'unanimité (Pour : 48 - Contre : 0 - Abstention : 0)

Pour copie conforme Le 24/03/2023 Le Maire, Christophe DOUGÉ

Accusé de réception en préfecture 049-200054302-20230323-2023-042-DE Date de télétransmission : 24/03/2023 Date de réception préfecture : 24/03/2023



## Séance du 23 Mars 2023

# 2023-043 - Budget Pôle Santé - Affectation définitive des résultats

L'an 2023, le 23 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREVAULT SUR EVRE s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Espace du Vallon d'or, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUGÉ Christophe, Maire, en session ordinaire.

- Nombre de conseillers en exercice : 54 - Nombre de conseillers présents : 45

<u>Convocation le</u>: 17/03/2023 <u>Publication</u>: 24/03/2023

Présents: M. DOUGÉ Christophe, Maire, M. RAIMBAULT Denis, Mme MARNÉ Sylvie, M. BRIAND Benoit, Mme JARRY Danielle, M. PIOU Serge, Mme GRATON Catherine, M. GOYET Thierry, Mme BARON Edith, Mme SOURICE Sophie, M. BOURGET Laurent, Mme BOURCIER Corinne, M. AUDOIN Dominique, Mme LEFEUVRE Catherine, M. CHÉNÉ Christophe, Mme HAIDRA Lydia, M. HAY Laurent, M. ALBERT Thierry, M. BOUIN Pierre, M. MÉNARD Jean-Michel, Mme VANDENBERGHE Muriel, M. BRISPOT Serge, M. GRATON Henri, Mme AUDOUIN Annick, Mme HAIE Isabelle, M. RAIMBAULT Joseph-Luc, M. BRUNEAU Michel, M. NORMAND Jean-Luc, Mme DUPONT Jacqueline, M. VERHAEGHE Jean-Marc, Mme DAVY Jeannette, Mme BIOTTEAU Christel, Mme BARRILLIÉ Stéphanie, Mme AUDOIN Stéphanie, M. TERRIEN Samuel, M. LAUNAY Olivier, M. JOUSSELIN Jean-Francois, M. RENEVRET David, M. BRETAULT Stéphane, Mme MERCERON Florence, M. HUROT Wilfried, Mme CLÉMENT Charlotte, Mme BARRÉ Laetitia, Mme LANG Véronique, Mme THOMAS Amélie

<u>Absents</u>: M. BERTIN Gaëtan, Mme COURANT Sandra, M. HUMEAU Gérard, M. MARLU Philippe, M. MARTIN Bruno, Mme ROCHARD Catherine

Absents ayant donné procuration : M. BIGEARD Jacques à M. BOURGET Laurent, Mme CHAUVEAU Michèle à M. BRUNEAU Michel, Mme TRANCHARD Esther à Mme LANG Véronique

Secrétaire: M. CHÉNÉ Christophe

## 2023-043 - Budget Pôle Santé - Affectation définitive des résultats - Rapporteur Olivier Launay

Par délibération n° 2023-011 du 26 janvier 2023, le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Èvre a approuvé la reprise anticipée des résultats de l'année 2022 pour le vote du budget pôle santé 2023. Conformément à la réglementation, il convient d'arrêter définitivement les résultats suite au vote du compte financier unique et de statuer sur leur affectation définitive.

L'affectation doit à minima couvrir le déficit d'investissement constaté au compte de résultat de l'année. Le reliquat peut librement être affecté : soit il est reporté en recettes de fonctionnement, soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses. Il est possible de combiner ces deux solutions.

# Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Evre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1 et L2121-29

Vu l'Arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre,

Vu les articles L1612-12 et 2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2023-011 du 26 janvier 2023 approuvant les résultats anticipés et définissant une affectation provisoire,

Considérant les résultats constatés au compte financier unique 2022 du budget pôle santé.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Constatant que le compte financier unique 2022 présente un résultat d'exécution de fonctionnement de ;

Au titre des exercices antérieurs : - 24 770,86 €
. Au titre de l'exercice arrêté : + 7 850,81 €
Soit un résultat à affecter de : - 16 920,05 €
Besoin de financement de la section d'investissement (ligne 001)
Hors restes à réaliser : 13 238,46 €
Solde des restes à réaliser en investissement : 0 €

## Après en avoir délibéré :

DÉCIDE l'affectation définitive suivante :

Affectation définitive du déficit d'investissement 2022 : 0,00 € Affectation définitive pour travaux d'investissement 2023 : 0,00 € SOIT :

- Section d'investissement 2023 :

art 1068 excédent de fonctionnement capitalisés : 0,00 €

- Section de fonctionnement 2023 :

art 002 résultat de fonctionnement reporté : - 16 920,05 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant habilité à prendre toutes les mesures d'exécution relatives à cette délibération.

Avis favorable, a l'unanimité

(Pour: 48 - Contre: o - Abstention: O)

Pour copie conforme Le 23/03/2023 Le Maire, Christophe DOUGÉ

Accusé de réception en préfecture 049-200054302-20230323-2023-043-DE Date de télétransmission : 24/03/2023 Date de réception préfecture : 24/03/2023



# Séance du 23 Mars 2023

2023-044 - Convention groupement de commandes SIEML - Marché public d'achat et de fourniture d'énergies

L'an 2023, le 23 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREVAULT SUR EVRE s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Espace du Vallon d'or, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUGÉ Christophe, Maire, en session ordinaire.

Nombre de conseillers en exercice : 54
Nombre de conseillers présents : 46

Convocation le: 17/03/2023 Publication: 24/03/2023

Présents: M. DOUGÉ Christophe, Maire, M. RAIMBAULT Denis, Mme MARNÉ Sylvie, M. BRIAND Benoit, Mme JARRY Danielle, M. PIOU Serge, Mme GRATON Catherine, M. GOYET Thierry, Mme BARON Edith, Mme SOURICE Sophie, M. BOURGET Laurent, Mme BOURCIER Corinne, M. AUDOIN Dominique, Mme LEFEUVRE Catherine, M. CHÉNÉ Christophe, Mme HAIDRA Lydia, M. HAY Laurent, M. ALBERT Thierry, M. BOUIN Pierre, M. MÉNARD Jean-Michel, Mme VANDENBERGHE Muriel, M. BRISPOT Serge, M. GRATON Henri, Mme AUDOUIN Annick, Mme HAIE Isabelle, M. RAIMBAULT Joseph-Luc, M. BRÜNEAU Michel, M. NORMAND Jean-Luc, Mme DUPONT Jacqueline, M. VERHAEGHE Jean-Marc, Mme DAVY Jeannette, Mme BIOTTEAU Christel, Mme BARRILLIÉ Stéphanie, Mme AUDOIN Stéphanie, M. TERRIEN Samuel, M. LAUNAY Olivier, M. MARLU Philippe, M. JOUSSELIN Jean-Francois, M. RENEVRET David, M. BRETAULT Stéphane, Mme MERCERON Florence, M. HUROT Wilfried, Mme CLÉMENT Charlotte, Mme BARRÉ Laetitia, Mme LANG Véronique, Mme THOMAS Amélie

<u>Absents</u>: M. BERTIN Gaëtan, Mme COURANT Sandra, M. HUMEAU Gérard, M. MARTIN Bruno, Mme ROCHARD Catherine

Absents ayant donné procuration : M. BIGEARD Jacques à M. BOURGET Laurent, Mme CHAUVEAU Michèle à M. BRUNEAU Michel, Mme TRANCHARD Esther à Mme LANG Véronique

Secrétaire : M. CHÉNÉ Christophe

2023-044 - Convention groupement de commandes SIEML - Marché public d'achat et de fourniture d'énergies - Rapporteur Olivier Launay

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Conformément aux dispositions du Code de l'Energie, les consommateurs d'électricité peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché.

La commune est membre du groupement de commandes du SIEML depuis 2015. L'accord-cadre en cours prend fin au 31/12/2023. Aussi le SIEML va lancer un nouvel accord-cadre à marchés subséquents pour l'achat et la fourniture d'énergies qui débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Dans un but de mutualisation des besoins et de bonne gestion des deniers publics, la commune de Montrevault-sur-Èvre souhaite adhérer à nouveau au groupement de commandes permanent pour la passation et l'exécution du marché public d'énergies, dont le SIEML est coordonnateur.

La convention constitutive du groupement de commandes prévoit le remboursement des frais supportés par le coordonnateur conformément aux modalités financières décrites à l'article 7.

Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Evre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1 et L2121-29 ;

Vu l'Arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant la présentation de la convention constitutive du groupement de commandes d'achat et de fourniture d'énergie du SIEML,

# Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'adhésion au groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies, annexée à la présente délibération,

**AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution du marché public d'achat et de fourniture d'énergies issu du groupement de commande pour le compte de la commune de Montrevault-sur-Èvre.

Avis favorable, a l'unanimité

(Pour: 49 - Contre: o - Abstention: o)

Pour copie conforme Le 23/03/2023 Le Maire, Christophe DOUGÉ

Accusé de réception en préfecture 049-200054302-20230323-2023-044-DE Date de télétransmission : 24/03/2023 Date de réception préfecture : 24/03/2023



## Séance du 23 Mars 2023

2023-045 - Acquisition maison 11 rue du Commerce à Saint-Pierre-Montlimart - Parcelles 313AH670 - AH675 - AH674 - AH120 - AH669

Nombre de conseillers en exercice : 54
 Nombre de conseillers présents : 46

<u>Convocation le</u>: 17/03/2023 <u>Publication</u>: 24/03/2023

Présents: M. DOUGÉ Christophe, Maire, M. RAIMBAULT Denis, Mme MARNÉ Sylvie, M. BRIAND Benoit, Mme JARRY Danielle, M. PIOU Serge, Mme GRATON Catherine, M. GOYET Thierry, Mme BARON Edith, Mme SOURICE Sophie, M. BOURGET Laurent, Mme BOURCIER Corinne, M. AUDOIN Dominique, Mme LEFEUVRE Catherine, M. CHÉNÉ Christophe, Mme HAIDRA Lydia, M. HAY Laurent, M. ALBERT Thierry, M. BOUIN Pierre, M. MÉNARD Jean-Michel, Mme VANDENBERGHE Muriel, M. BRISPOT Serge, M. GRATON Henri, Mme AUDOUIN Annick, Mme HAIE Isabelle, M. RAIMBAULT Joseph-Luc, M. BRUNEAU Michel, M. NORMAND Jean-Luc, Mme DUPONT Jacqueline, M. VERHAEGHE Jean-Marc, Mme DAVY Jeannette, Mme BIOTTEAU Christel, Mme BARRILLIÉ Stéphanie, Mme AUDOIN Stéphanie, M. TERRIEN Samuel, M. LAUNAY Olivier, M. MARLU Philippe, M. JOUSSELIN Jean-Francois, M. RENEVRET David, M. BRETAULT Stéphane, Mme MERCERON Florence, M. HUROT Wilfried, Mme CLÉMENT Charlotte, Mme BARRÉ Laetitia, Mme LANG Véronique, Mme THOMAS Amélie

Absents: M. BERTIN Gaëtan, Mme COURANT Sandra, M. HUMEAU Gérard, M. MARTIN Bruno, Mme ROCHARD Catherine

Absents ayant donné procuration : M. BIGEARD Jacques à M. BOURGET Laurent, Mme CHAUVEAU Michèle à M. BRUNEAU Michel, Mme TRANCHARD Esther à Mme LANG Véronique

Secrétaire : M. CHÉNÉ Christophe

2023-045 - Acquisition maison 11 rue du Commerce à Saint-Pierre-Montlimart - Parcelles 313AH670 - AH675 - AH674 - AH120 - AH668 - AH669 - Rapporteur Denis Raimbault

Dans le cadre du projet d'ensemble de requalification du centre-ville de Saint-Pierre-Montlimart, la commune de Montrevault-sur-Evre souhaite se rendre propriétaire de la maison située 11 rue du Commerce.

Cette propriété attenante à l'ancien presbytère bénéficie d'un assez vaste terrain d'agrément, qui à ce jour, fait verrou pour l'ouverture à la circulation piétonne d'est en ouest depuis la rue du centre jusqu'à la place du 11 novembre, en passant par le cœur de l'îlot comprenant l'EHPAD, l'actuelle bibliothèque, et la Poste, notamment.

Le projet de requalification prévoit donc une reconfiguration du jardin de cette propriété avec création d'une liaison douce et création d'un espace public ouvert et aménagé, pouvant faire l'objet d'un tiers lieu pour la population et les résidents de l'EHPAD.

Après des négociations engagées avec les propriétaires pour l'acquisition d'une partie de leur jardin qui engendraient pour les deux parties beaucoup de contraintes, il a été proposé l'acquisition totale de la propriété par la commune, c'est-à-dire les parcelles 313 AH 120 (1 042 m²), 668 (17 m²), 669 (20 m²), 670 (43 m²), 674 (437 m²), 675 (21 m²), soit une surface totale de 1 580 m².

L'objectif pour Montrevault-sur-Evre est de réaliser, dans un premier lieu, l'aménagement de la liaison douce et de l'espace public, puis de diviser le terrain et de revendre à moyen terme la maison.

La maison d'une surface totale habitable de 220 m² est plutôt en bon état et a été relativement bien entretenue. Elle est constituée de 2 garages, 1 cave et 1 buanderie en sous-sol, de 2 cuisines, 1 entrée, 1 séjour, 1 salle à manger, 1 chambre, 1 buanderie au RDC, 5 chambres, 1 bureau et 2 salles de bains à l'étage, ainsi que des petites dépendances dans le jardin.

# Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Èvre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1, L2121-29;

Vu le code civil.

Vu le code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'Arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre.

Vu l'estimation du service des Domaines du 13/07/2022,

Considérant la nécessité d'acquérir au moins une partie de la propriété 11 rue du commerce dans le cadre du projet de requalification du centre-ville de Saint-Pierre-Montlimart,

Considérant les contraintes engendrées par une acquisition partielle du bien pour la commune et pour les propriétaires actuels.

## Après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** d'acquérir l'ensemble de la propriété située 11 rue du commerce à Saint-Pierre-Montlimart, d'une surface totale de 1 580 m² comprenant les parcelles 313 AH 120 (1 042 m²), 668 (17 m²), 669 (20 m²), 670 (43 m²), 674 (437 m²), 675 (21 m²), pour un montant de 300 000 €, avec frais d'acte notarié en sus à la charge de la Commune.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer tout acte relatif à ce dossier.

Avis favorable, à l'unanimité

(Pour: 49 - Contre: O - Abstention: O)

Pour copie conforme Le 23/03/2023 Le Maire, Christophe DOUGÉ

Accusé de réception en préfecture 049-200054302-20230323-2023-045-DE Date de télétransmission : 24/03/2023 Date de réception préfecture : 24/03/2023



# Séance du 23 Mars 2023

# 2023-046 - Subvention aux associations 2023 - Transition Énergétique et Environnementale

Nombre de conseillers en exercice : 54
 Nombre de conseillers présents : 46

<u>Convocation le</u>: 17/03/2023 <u>Publication</u>: 24/03/2023

Présents: M. DOUGÉ Christophe, Maire, M. RAIMBAULT Denis, Mme MARNÉ Sylvie, M. BRIAND Benoit, Mme JARRY Danielle, M. PIOU Serge, Mme GRATON Catherine, M. GOYET Thierry, Mme BARON Edith, Mme SOURICE Sophie, M. BOURGET Laurent, Mme BOURCIER Corinne, M. AUDOIN Dominique, Mme LEFEUVRE Catherine, M. CHÉNÉ Christophe, Mme HAIDRA Lydia, M. HAY Laurent, M. ALBERT Thierry, M. BOUIN Pierre, M. MÉNARD Jean-Michel, Mme VANDENBERGHE Muriel, M. BRISPOT Serge, M. GRATON Henri, Mme AUDOUIN Annick, Mme HAIE Isabelle, M. RAIMBAULT Joseph-Luc, M. BRUNEAU Michel, M. NORMAND Jean-Luc, Mme DUPONT Jacqueline, M. VERHAEGHE Jean-Marc, Mme DAVY Jeannette, Mme BIOTTEAU Christel, Mme BARRILLIÉ Stéphanie, Mme AUDOIN Stéphanie, M. TERRIEN Samuel, M. LAUNAY Olivier, M. MARLU Philippe, M. JOUSSELIN Jean-Francois, M. RENEVRET David, M. BRETAULT Stéphane, Mme MERCERON Florence, M. HUROT Wilfried, Mme CLÉMENT Charlotte, Mme BARRÉ Laetitia, Mme LANG Véronique, Mme THOMAS Amélie

Absents: M. BERTIN Gaëtan, Mme COURANT Sandra, M. HUMEAU Gérard, M. MARTIN Bruno, Mme ROCHARD Catherine

Absents ayant donné procuration : M. BIGEARD Jacques à M. BOURGET Laurent, Mme CHAUVEAU Michèle à M. BRUNEAU Michel, Mme TRANCHARD Esther à Mme LANG Véronique

Secrétaire : M. CHÉNÉ Christophe

# 2023-046 - Subvention aux associations 2023 - Transition Énergétique et Environnementale - Rapporteur Benoît Briand

Corinne Bourcier, intéressée par l'affaire, ne participe ni au débat, ni au vote.

La Commune de Montrevault-sur-Evre souhaite au titre de ses différentes politiques publiques soutenir le tissu associatif local. Les associations qui le souhaitent peuvent déposer un dossier auprès de la collectivité selon le cadre suivant pour 2023 :

- \* Dossier type à remplir et retourner auprès de l'hôtel de ville (dossier téléchargeable sur le site internet de la Ville)
- \* Date limite de dépôt des dossiers fixée au 31 décembre 2022

La commune peut subventionner les associations dont l'objet présente un intérêt public local. En ce qui concerne l'environnement, 5 dossiers ont été déposés et examinés.

Le copil Transition Énergétique et Environnementale s'est réuni le 24 janvier 2023 et émet les propositions suivantes :

Nom Association	Montant proposé par le CoPil TEE
ETANG DES BRUYERES ASS DE PECHE	400€
GROUPEMENT DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES MSE	2 000 €
LES AMIS DE LA COULEE VERTE	400 €
LES MARTINS PECHEURS	150 €
GIC DE LA PLUME SAUVAGE	400 €

Il est rappelé également qu'il y a conflit d'intérêt dès lors qu'il y a « interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés, qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ».La notion concerne tout membre du Conseil Municipal lui-même,un membre de sa famille, ou un proche qui aurait un intérêt au sein d'une Association bénéficiaire d'une subvention compte tenu de sa fonction au sein de cette même Association. Le conflit d'intérêt est caractérisé dès lors qu'il assiste à l'exposé et aux échanges sur le point en séance du Conseil Municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d'élu en faveur dudit projet.

## Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Evre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles £2113-1 et £2121-29, £2311-7 et £2131-11 :

Vu l'Arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre,

Considérant la volonté de la commune de Montrevault-sur-Evre de soutenir le tissu associatif local dans le domaine de l'environnement,

**Considérant** les demandes de subvention déposées par les associations mentionnées ci-dessus, **Considérant** l'intérêt public local développé par ces associations.

## Après en avoir délibéré :

DÉCIDE l'attribution d'une subvention conformément au tableau ci-dessous :

Nom Association	Montant proposé par le CoPil TEE
ETANG DES BRUYERES ASS DE PECHE	400€
GROUPEMENT DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES MSE	2 000 €
LES AMIS DE LA COULEE VERTE	400 €
LES MARTINS PECHEURS	150 €
GIC DE LA PLUME SAUVAGE	400 €

**DIT** que, en cas de dossiers incomplets à la date du Conseil Municipal, le versement de la subvention sera effectué sous réserve de la production des justificatifs manquants avant le 30 avril 2023, **DIT** que les crédits ont été inscrits lors du vote du budget de l'année 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer tout document relatif à ce dossier.

Avis favorable, a L'unanimité (Pour : 48 - Contre : 0 - Abstention : 0 )

Pour copie conforme Le 23/03/2023

Le Maire, Christophe DOUGÉ

Accusé de réception en préfecture 049-200054302-20230323-2023-046-DE Date de télétransmission : 24/03/2023 Date de réception préfecture : 24/03/2023



#### Séance du 23 Mars 2023

## 2023-047 - Subvention aux associations 2023 - CPO CPIE

L'an 2023, le 23 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREVAULT SUR EVRE s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Espace du Vallon d'or, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUGÉ Christophe, Maire, en session ordinaire.

- Nombre de conseillers en exercice : 54 - Nombre de conseillers présents : 46

<u>Convocation le</u>: 17/03/2023 <u>Publication</u>: 24/03/2023

Présents: M. DOUGÉ Christophe, Maire, M. RAIMBAULT Denis, Mme MARNÉ Sylvie, M. BRIAND Benoit, Mme JARRY Danielle, M. Plou Serge, Mme GRATON Catherine, M. GOYET Thierry, Mme BARON Edith, Mme SOURICE Sophie, M. BOURGET Laurent, Mme BOURCIER Corinne, M. AUDOIN Dominique, Mme LEFEUVRE Catherine, M. CHÉNÉ Christophe, Mme HAIDRA Lydia, M. HAY Laurent, M. ALBERT Thierry, M. BOUIN Pierre, M. MÉNARD Jean-Michel, Mme VANDENBERGHE Muriel, M. BRISPOT Serge, M. GRATON Henri, Mme AUDOUIN Annick, Mme HAIE Isabelle, M. RAIMBAULT Joseph-Luc, M. BRUNEAU Michel, M. NORMAND Jean-Luc, Mme DUPONT Jacqueline, M. VERHAEGHE Jean-Marc, Mme DAVY Jeannette, Mme BIOTTEAU Christel, Mme BARRILLIÉ Stéphanie, Mme AUDOIN Stéphanie, M. TERRIEN Samuel, M. LAUNAY Olivier, M. MARLU Philippe, M. JOUSSELIN Jean-Francois, M. RENEVRET David, M. BRETAULT Stéphane, Mme MERCERON Florence, M. HUROT Wilfried, Mme CLÉMENT Charlotte, Mme BARRÉ Laetitia, Mme LANG Véronique, Mme THOMAS Amélie

Absents: M. BERTIN Gaetan, Mme COURANT Sandra, M. HUMEAU Gérard, M. MARTIN Bruno, Mme ROCHARD Catherine

Absents ayant donné procuration : M. BIGEARD Jacques à M. BOURGET Laurent, Mme CHAUVEAU Michèle à M. BRUNEAU Michel, Mme TRANCHARD Esther à Mme LANG Véronique

Secrétaire : M. CHÉNÉ Christophe

# 2023-047 - Subvention aux associations 2023 - CPO CPIE - Rapporteur Benoît Briand

La Commune de Montrevault-sur-Evre souhaite, au titre de ses différentes politiques, soutenir le tissu associatif local.

Une convention pluriannuelle d'objectifs a été validée par le conseil municipal le 23 mars 2021 avec le CPIE Loire Anjou, pour la période 2021-2023, afin d'accompagner la transition environnementale à Montrevault-sur-Evre.

L'article 4.3 de la convention prévoit un accompagnement prévisionnel de 33 000 € par an pour l'année 2023. Ce montant peut être revu à la demande de l'Association ou sur la base de l'évaluation de l'action de l'Association.

Or, l'Association prévoyait dans ce montant des animations à l'Ecologement (projet 5 de la convention). Cette action ayant pris fin l'année demière, il a donc été décidé pour cette année de retirer le financement de 4 000 € dédié au projet 5.

Compte tenu de cet engagement d'une part, et des règles d'annualisation budgétaire d'autre part, il convient de délibérer pour un versement de 29 000 € au titre de la subvention en 2023.

## Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Èvre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1 e tL2121-29, L2311-7 et L2131-11 ;

Vu l'Arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre,

Vu la délibération 2021-067 du 23/03/2021 validant les termes de la convention entre Montrevault-sur-Evre et l'association CPIE Loire Anjou,

Considérant la volonté de la commune de Montrevault-sur-Evre de soutenir le tissu associatif local dans le domaine de la transition environnementale,

Considérant la convention pluriannuelle d'objectifs en cours.

Considérant l'intérêt public local développé par cette association,

Considérant l'arrêt de l'action Ecologement en 2022,

# Après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** l'attribution d'une subvention à l'association CPIE Loire Anjou d'un montant de 29 000 € pour l'année 2023.

DIT que les crédits ont été inscrits lors du vote du budget de l'année 2023,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer tout document relatif à ce dossier.

Avis favorable, à l'unanimité

(Pour: 49 - Contre: o - Abstention: o)

Pour copie conforme Le 23/03/2023 Le Maire, Christophe DOUGÉ

Accusé de réception en préfecture 049-200054302-20230323-2023-047-DE Date de télétransmission : 24/03/2023 Date de réception préfecture : 24/03/2023



## Séance du 23 Mars 2023

# 2023-048 - Subvention aux associations 2023 - Subvention exceptionnelle CPIE

L'an 2023, le 23 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREVAULT SUR EVRE s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Espace du Vallon d'or, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUGÉ Christophe, Maire, en session ordinaire.

- Nombre de conseillers en exercice : 54 - Nombre de conseillers présents : 46

<u>Convocation le</u>: 17/03/2023 <u>Publication</u>: 24/03/2023

Présents: M. DOUGÉ Christophe, Maire, M. RAIMBAULT Denis, Mme MARNÉ Sylvie, M. BRIAND Benoit, Mme JARRY Danielle, M. PIOU Serge, Mme GRATON Catherine, M. GOYET Thierry, Mme BARON Edith, Mme SOURICE Sophie, M. BOURGET Laurent, Mme BOURCIER Corinne, M. AUDOIN Dominique, Mme LEFEUVRE Catherine, M. CHÉNÉ Christophe, Mme HAIDRA Lydia, M. HAY Laurent, M. ALBERT Thierry, M. BOUIN Pierre, M. MÉNARD Jean-Michel, Mme VANDENBERGHE Muriel, M. BRISPOT Serge, M. GRATON Henri, Mme AUDOUIN Annick, Mme HAIE Isabelle, M. RAIMBAULT Joseph-Luc, M. BRUNEAU Michel, M. NORMAND Jean-Luc, Mme DUPONT Jacqueline, M. VERHAEGHE Jean-Marc, Mme DAVY Jeannette, Mme BIOTTEAU Christel, Mme BARRILLIÉ Stéphanie, Mme AUDOIN Stéphanie, M. TERRIEN Samuel, M. LAUNAY Olivier, M. MARLU Philippe, M. JOUSSELIN Jean-Francois, M. RENEVRET David, M. BRETAULT Stéphane, Mme MERCERON Florence, M. HUROT Wilfried, Mme CLÉMENT Charlotte, Mme BARRÉ Laetitia, Mme LANG Véronique, Mme THOMAS Amélie

<u>Absents</u>: M. BERTIN Gaëtan, Mme COURANT Sandra, M. HUMEAU Gérard, M. MARTIN Bruno, Mme ROCHARD Catherine

Absents ayant donné procuration : M. BIGEARD Jacques à M. BOURGET Laurent, Mme CHAUVEAU Michèle à M. BRUNEAU Michel, Mme TRANCHARD Esther à Mme LANG Véronique

Secrétaire : M. CHÉNÉ Christophe

# 2023-048 - Subvention aux associations 2023 - Subvention exceptionnelle CPIE - Rapporteur Benoît Briand

Il est proposé l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association CPIE Loire-Anjou dans le cadre de l'organisation de l'évènement « Grand Défi Biodiversité », qui se déroulera le 03 juin 2023 sur la commune déléguée de Montrevault, qui a une portée communale et au-delà.

Les conditions d'attribution de cette subvention sont liées à cet évènement exceptionnel dont le CPIE à la charge notamment de :

- Assurer la coordination générale de l'évènement,
- Assurer le pilotage financier et la recherche de financements de l'évènement,
- Assurer le pilotage opérationnel de l'organisation de l'évènement,
- Mobiliser ses bénévoles et son équipe salariée (montage, Jour J et démontage),
- Superviser la communication et assurer la création et l'impression des supports et les frais associés
- Assurer la couverture médiatique.
- Réaliser le relevé des observations de faune et flore effectuées le jour de l'évènement,

De son côté la commune s'engage notamment à :

- Mobiliser un élu référent ainsi qu'un agent pour participer aux réunions du groupe de travail ainsi qu'à la préparation et au bilan de l'évènement,

- Mobiliser ses agents techniques pour l'aide à la sécurisation du site, à l'installation et au démontage,
- Mobiliser les élus et bénévoles pour le jour J ainsi que pour l'installation et le rangement,
- Assurer une astreinte technique le jour de l'évènement,
- Assurer financièrement :
- o la mise à disposition du matériel nécessaire pour l'évènement,
- o les animations en amont de l'évènement auprès d'un public scolaire
- o les surcoûts d'animation artistiques (temps du midi et du soir) qui dépasseraient, au cumulé 1 500 € tout compris,
- o l'inauguration (vin d'honneur) de l'évènement...
- Contribuer à la mise en œuvre de la signalétique de l'évènement dans la commune,
- Relayer la communication relative au Grand défi Biodiversité sur ses supports de communication internes et externes,

Thème	Association	Montant min	Montant max
Transition Energétique et Environne- mentale	ASSOCIATION CPJE Loire- Anjou	6 000€*	6 500 €*
	* sur présentation d'un bilan justificatif		

Le versement de la subvention s'effectuera sur la base d'une avance de 30 % de 6 000 € (1 800 €) à la signature de la convention, puis un acompte de 30 % de 6 000 € (1 800 €) avant le 15 juin 2023, et le solde en juillet 2023.

Le solde sera payé sur présentation d'un bilan justificatif des dépenses. L'ensemble ne pouvant pas dépasser 6 500 €.

Il est rappelé également qu'il y a conflit d'intérêt dès lors qu'il y a « interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés, qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ». La notion concerne tout membre du Conseil Municipal lui-même, un membre de sa famille, ou un proche qui aurait un intérêt au sein d'une Association bénéficiaire d'une subvention compte tenu de sa fonction au sein de cette même Association. Le conflit d'intérêt est caractérisé dès lors qu'il assiste à l'exposé et aux échanges sur le point en séance du Conseil Municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d'élu en faveur dudit projet.

# Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Evre,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1 et L2121-29, L2311-7 et L2131-11 :

Vu l'Arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre.

Considérant la volonté de la commune de Montrevault-sur-Evre de soutenir le tissu associatif local dans le domaine de l'environnement,

Considérant les termes de la convention de partenariat,

Considérant l'événement « Grand Défi Biodiversité » organisée en 2023 sur la commune déléguée de Montrevault,

## Après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle comprise entre 6 000€ et 6 500 € (selon bilan justificatif) pour le CPIE loire-Anjou dans le cadre de l'organisation du Grand défi Biodiversité du 03 juin 2023,

DIT que les crédits ont été inscrits lors du vote du budget de l'année 2023,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer la convention de partenariat et tout document relatif à ce dossier.

Avis favorable, a L'unanimité (Pour: 49 - Contre: O - Abstention: O)

Pour copie conforme Le 23/03/2023

Le Maire,

Christophe DOUGÉ

Accusé de réception en préfecture 049-200054302-20230323-2023-048-DE Date de télétransmission : 24/03/2023 Date de réception préfecture : 24/03/2023



## Séance du 23 Mars 2023

#### 2023-049 - Subvention aux associations 2023 - Mobilités

L'an 2023, le 23 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREVAULT SUR EVRE s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Espace du Vallon d'or, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUGÉ Christophe, Maire, en session ordinaire.

- Nombre de conseillers en exercice : 54 - Nombre de conseillers présents : 46

<u>Convocation le</u>: 17/03/2023 <u>Publication</u>: 24/03/2023

Présents: M. DOUGÉ Christophe, Maire, M. RAIMBAULT Denis, Mme MARNÉ Sylvie, M. BRIAND Benoit, Mme JARRY Danielle, M. PlOU Serge, Mme GRATON Catherine, M. GOYET Thierry, Mme BARON Edith, Mme SOURICE Sophie, M. BOURGET Laurent, Mme BOURCIER Corinne, M. AUDOIN Dominique, Mme LEFEUVRE Catherine, M. CHÉNÉ Christophe, Mme HAIDRA Lydia, M. HAY Laurent, M. ALBERT Thierry, M. BOUIN Pierre, M. MÉNARD Jean-Michel, Mme VANDENBERGHE Muriel, M. BRISPOT Serge, M. GRATON Henri, Mme AUDOUIN Annick, Mme HAIE Isabelle, M. RAIMBAULT Joseph-Luc, M. BRUNEAU Michel, M. NORMAND Jean-Luc, Mme DUPONT Jacqueline, M. VERHAEGHE Jean-Marc, Mme DAVY Jeannette, Mme BIOTTEAU Christel, Mme BARRILLIÉ Stéphanie, Mme AUDOIN Stéphanie, M. TERRIEN Samuel, M. LAUNAY Olivier, M. MARLU Philippe, M. JOUSSELIN Jean-Francois, M. RENEVRET David, M. BRETAULT Stéphane, Mme MERCERON Florence, M. HUROT Wilfried, Mme CLÉMENT Charlotte, Mme BARRÉ Laetitia, Mme LANG Véronique, Mme THOMAS Amélie

<u>Absents</u>: M. BERTIN Gaëtan, Mme COURANT Sandra, M. HUMEAU Gérard, M. MARTIN Bruno, Mme ROCHARD Catherine

Absents ayant donné procuration : M. BIGEARD Jacques à M. BOURGET Laurent, Mme CHAUVEAU Michèle à M. BRUNEAU Michel, Mme TRANCHARD Esther à Mme LANG Véronique

Secrétaire : M. CHÉNÉ Christophe

# 2023-049 - Subvention aux associations 2023 - Mobilités - Rapporteur Benoît Briand

La commune de Montrevault-sur-Evre souhaite au titre de ses différentes politiques publiques soutenir le tissu associatif local. Les associations qui le souhaitent peuvent déposer un dossier auprès de la collectivité selon le cadre suivant pour 2023 :

- \* Dossier type à remplir et retourner auprès de l'hôtel de ville (dossier téléchargeable sur le site internet de la Ville)
- \* Date limite de dépôt des dossiers fixée au 31 décembre 2022

La commune peut subventionner les associations dont l'objet présente un intérêt public local. En ce qui concerne les mobilités, 1 dossier a été déposé et examiné.

Le copil Mobilités s'est réuni le 21 février 2023 et émet la proposition suivante :

Nom Association

Montant proposé par le CoPil Mobilités 500 €

ATELIER DE SERVICES

Il est rappelé également qu'il y a conflit d'intérêt dès lors qu'il y a « interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés, qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ». La notion concerne tout membre du Conseil Municipal lui-même, un membre de sa famille, ou un proche qui aurait un intérêt au sein d'une Association bénéficiaire d'une subvention compte tenu de sa fonction au sein de cette même Association. Le conflit d'intérêt est caractérisé dès lors qu'il assiste à l'exposé et aux échanges sur le point en séance du Conseil Municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d'élu en faveur dudit projet.

## Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Evre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1 et L2121-29, L2311-7 et L2131-11 :

Vu l'Arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre.

Considérant la volonté de la commune de Montrevault-sur-Evre de soutenir le tissu associatif local dans le domaine des mobilités.

Considérant la demande de subvention déposée par l'association mentionnée ci-dessus.

Considérant l'intérêt public local développé par cette association,

# Après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** l'attribution d'une subvention à l'association ATELIER DE SERVICES d'un montant de 500 €, **DIT** que, en cas de dossiers incomplets à la date du Conseil Municipal, le versement de la subvention sera effectué sous réserve de la production des justificatifs manquants avant le 30 avril 2023,

DIT que les crédits ont été inscrits lors du vote du budget de l'année 2023, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer tout document relatif à ce dossier.

Avis favorable, a la majorité

(Pour: 4 ? - Contre: 0 - Abstention: 1)

Pour copie conforme Le 23/03/2023 Le Maire, Christophe DOUGÉ

Accusé de réception en préfecture 049-200054302-20230323-2023-049-DE Date de télétransmission : 24/03/2023 Date de réception préfecture : 24/03/2023



## Séance du 23 Mars 2023

# 2023-050 - Subvention aux associations 2023 - Sports

L'an 2023, le 23 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREVAULT SUR EVRE s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Espace du Vallon d'or, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUGÉ Christophe, Maire, en session ordinaire.

Nombre de conseillers en exercice : 54
 Nombre de conseillers présents : 46

<u>Convocation le</u>: 17/03/2023 <u>Publication</u>: 24/03/2023

Présents: M. DOUGÉ Christophe, Maire, M. RAIMBAULT Denis, Mme MARNÉ Sylvie, M. BRIAND Benoit, Mme JARRY Danielle, M. PIOU Serge, Mme GRATON Catherine, M. GOYET Thierry, Mme BARON Edith, Mme SOURICE Sophie, M. BOURGET Laurent, Mme BOURCIER Corinne, M. AUDOIN Dominique, Mme LEFEUVRE Catherine, M. CHÉNÉ Christophe, Mme HAIDRA Lydia, M. HAY Laurent, M. ALBERT Thierry, M. BOUIN Pierre, M. MÉNARD Jean-Michel, Mme VANDENBERGHE Muriel, M. BRISPOT Serge, M. GRATON Henri, Mme AUDOUIN Annick, Mme HAIE Isabelle, M. RAIMBAULT Joseph-Luc, M. BRUNEAU Michel, M. NORMAND Jean-Luc, Mme DUPONT Jacqueline, M. VERHAEGHE Jean-Marc, Mme DAVY Jeannette, Mme BIOTTEAU Christel, Mme BARRILLIÉ Stéphanie, Mme AUDOIN Stéphanie, M. TERRIEN Samuel, M. LAUNAY Olivier, M. MARLU Philippe, M. JOUSSELIN Jean-Francois, M. RENEVRET David, M. BRETAULT Stéphane, Mme MERCERON Florence, M. HUROT Wilfried, Mme CLÉMENT Charlotte, Mme BARRÉ Laetitia, Mme LANG Véronique, Mme THOMAS Amélie

Absents: M. BERTIN Gaëtan, Mme COURANT Sandra, M. HUMEAU Gérard, M. MARTIN Bruno, Mme ROCHARD Catherine

Absents ayant donné procuration: M. BIGEARD Jacques à M. BOURGET Laurent, Mme CHAUVEAU Michèle à M. BRUNEAU Michel, Mme TRANCHARD Esther à Mme LANG Véronique

Secrétaire : M. CHÉNÉ Christophe

# 2023-050 - Subvention aux associations 2023 - Sports - Rapporteur Pierre Bouin

Charlotte Clément et Véronique Lang, intéressées par l'affaire, ne participent ni au débat, ni au vote.

La commune de Montrevault-sur-Evre souhaite au titre de ses différentes politiques publiques soutenir le tissu associatif local. Les associations qui le souhaitent peuvent déposer un dossier auprès de la collectivité selon le cadre suivant pour 2023 :

- \* Dossier type à remplir et retourner auprès de l'hôtel de ville (dossier téléchargeable sur le site internet de la Ville)
- \* Date limite de dépôt des dossiers fixée au 30 décembre 2022

La commune peut subventionner les associations dont l'objet présente un intérêt public local. En ce qui concerne le Sport, 25 dossiers ont été déposés et examinés.

Le copil Vie Associative et Sportive s'est réuni le 31/01/2023 et émet les propositions suivantes :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNE ASSOCIATION	MONTANT
VIZE BASKET CLUB	8 000.00 E
AS LA SALLE LA POREVINIERE FOOTBALL	3 330 00 6
FC CHAUDRON-SAINT QUENTIN	3 030.00 €
FC FUILET CHAUSSAIRE	4 760 00 6
BEAUPREAU FIEF SAUVIN BASKET	1 190,00 €
AVENIR SPORT SAINT PIERRE-MONTREVAULT	9 000 00 6
AUBRY-CHAUDRON BASKET	2 240.00 €
FUILETAIS-REMYGEOIS BASKET	4 250.00 €
FC FIEF-GESTÉ	2 870,00 €
BOULE D'OR MONTLIMARTOISE	350.00 €
JUDO CLUB SAINT PIERRE MONTLIMARI	2 050.00 €
TWIRLING CLUB PUISET-CHAUSSAIRE	1 050.00 €

TOTAL	55 000,00 €
CLUB NAUTIQUE BEAUFTE AU	200,00 €
ENTENTE DES MAUGES	2 400.00 €
LES AMAZONES	200,00 €
CLUB KART CROSS DES MAUGES	500.00 €
MOTO CLUB DES MAUGES	500,00 £
TENNIS CLUB BOTZ-CHAUDRON	600,00 €
EVREY DANSE	1 500,00 €
Gymnastique rythmique SPM	730.00 €
LES EUFES MONTREVAULT-SUR-EVRE	1 990,00 €
AICMR ESCALADE	1 120.00 €
JUDO CLUB DES MAUGES	1 000,00 €
MONTREVAULT-SUR EVRE TENNIS DE TABLE	1 770.00 €
COMPAGNIE DES ARCHERS DU PARADIS	370,00 €

Ces propositions sont émises en fonction des critères posés suivants

- Nombre d'adhérents de Montrevault-sur-Èvre
- Nombre de jeunes de moins de 17 ans
- Heures de bénévolat
- Niveau sportif
- Organisation de manifestations
- Investissement dans la formation des encadrants, ...

Il est rappelé également qu'il y a conflit d'intérêt dès lors qu'il y a « interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés, qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ». La notion concerne tout membre du Conseil Municipal lui-même, un membre de sa famille, ou un proche qui aurait un intérêt au sein d'une Association bénéficiaire d'une subvention compte tenu de sa fonction au sein de cette même Association. Le conflit d'intérêt est caractérisé dès lors qu'il assiste à l'exposé et aux échanges sur le point en séance du Conseil Municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d'élu en faveur dudit projet.

## Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Evre,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1 et L2121-29, L2311-7 et L2131-11 ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre,

**Considérant** la volonté de la commune de Montrevault-sur-Evre de soutenir le tissu associatif local dans le domaine du Sport,

Considérant les demandes de subvention déposées par les associations mentionnées ci-dessus, Considérant l'intérêt public local développé par ces associations,

## Après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** l'attribution d'une enveloppe de subvention aux associations sportives d'un montant de 55 000,00 €conformément à la répartition ci dessous :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNE	MENT	COMPAGNIE DES ARCHERS DU PARADIS	370,00 (
ASSOCIATION	MONTANT	MONTREVAULT SUR EVRE TENNIS DE TABLE	1 270.00 (
EVRE BASKET CLUB	8 000.00 €	JUDO CLUB DES MAUGES	1 000,00 (
AS LA SALLE LA POSTEVINIERE FOOTBALL	3 330 00 €	AICMRESCALADE	1 120.00
FC CHAUDRON-SAINT QUENTIN	3 030 00 €	LES ELFES MONTBEVAULT-SUR EVRE	1 990.00 (
FC FULET CHAUSSAIRE	4 760,00 €	GYMNASTIQUE RYTHMIQUE SPM	730.00
BEAUPREAU FIEF-SAUVIN BASKET	1 190,00 €	EVRE'Y DANSE	1 500,00
AVENIR SPORT SAINT PIERRE-MONTREVAULT	9 000,00 €	TENNIS CLUB BOTZ CHAUDRON	600.00
AUBRY-CHAUDRON BASKET	2 240 00 €	MOTO CLUB DES MAUGES	\$00,00
FUILETAIS-REMYGEOIS BASKET	4 250 00 E	CLUB CART CROSS DES MAUGES	500.00
FC NEF-GESTE	2 870.00 €	LES AMAZONES	200.00
BOULE D'OR MONTUMARTOISE	350 00 €	ENTERIED & MAUG &	2 400.00
JUDO CLUB SAINT PIERRE MONTUMARE	2 050 00 €	CLUB NAUTIQUE BEAUPREAU	200,00
TWIRING CLUB PUBLI CHAUSSAIRE	1 050 00 €	TOTAL	55 000,00

**DIT** que, en cas de dossiers incomplets à la date du Conseil Municipal, le versement de la subvention sera effectué sous réserve de la production des justificatifs manquants avant le 30 avril 2023, **DIT** que les crédits ont été inscrits lors du vote du budget de l'année 2023,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer tout document relatif à ce dossier.

Avis favorable, a l'unanimité

(Pour: 47-Contre: O - Abstention: O)

Pour copie conforme Le 23/03/2023 Le Maire, Christophe DOUGÉ

Accusé de réception en préfecture 049-200054302-20230323-2023-050-DE Date de télétransmission : 24/03/2023 Date de réception préfecture : 24/03/2023



## Séance du 23 Mars 2023

#### 2023-051 - Subvention aux associations 2023 - Vie associative

L'an 2023, le 23 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREVAULT SUR EVRE s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Espace du Vallon d'or, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUGÉ Christophe, Maire, en session ordinaire.

Nombre de conseillers en exercice : 54
 Nombre de conseillers présents : 46

<u>Convocation le</u>: 17/03/2023 <u>Publication</u>: 24/03/2023

Présents: M. DOUGÉ Christophe, Maire, M. RAIMBAULT Denis, Mme MARNÉ Sylvie, M. BRIAND Benoit, Mme JARRY Danielle, M. PIOU Serge, Mme GRATON Catherine, M. GOYET Thierry, Mme BARON Edith, Mme SOURICE Sophie, M. BOURGET Laurent, Mme BOURCIER Corinne, M. AUDOIN Dominique, Mme LEFEUVRE Catherine, M. CHÉNÉ Christophe, Mme HAIDRA Lydia, M. HAY Laurent, M. ALBERT Thierry, M. BOUIN Pierre, M. MÉNARD Jean-Michel, Mme VANDENBERGHE Muriel, M. BRISPOT Serge, M. GRATON Henri, Mme AUDOUIN Annick, Mme HAIE Isabelle, M. RAIMBAULT Joseph-Luc, M. BRUNEAU Michel, M. NORMAND Jean-Luc, Mme DUPONT Jacqueline, M. VERHAEGHE Jean-Marc, Mme DAVY Jeannette, Mme BIOTTEAU Christel, Mme BARRILLIÉ Stéphanie, Mme AUDOIN Stéphanie, M. TERRIEN Samuel, M. LAUNAY Olivier, M. MARLU Philippe, M. JOUSSELIN Jean-Francois, M. RENEVRET David, M. BRETAULT Stéphane, Mme MERCERON Florence, M. HUROT Wilfried, Mme CLÉMENT Charlotte, Mme BARRÉ Laetitia, Mme LANG Véronique, Mme THOMAS Amélie

Absents: M. BERTIN Gaëtan, Mme COURANT Sandra, M. HUMEAU Gérard, M. MARTIN Bruno, Mme ROCHARD Catherine

<u>Absents ayant donné procuration</u>: M. BIGEARD Jacques à M. BOURGET Laurent, Mme CHAUVEAU Michèle à M. BRUNEAU Michel, Mme TRANCHARD Esther à Mme LANG Véronique

Secrétaire : M. CHÉNÉ Christophe

## 2023-051 - Subvention aux associations 2023 - Vie associative - Rapporteur Sophie Sourice

Catherine Lefeuvre, intéressée par l'affaire, ne participe ni au débat, ni au vote.

La commune de Montrevault-sur-Evre souhaite au titre de ses différentes politiques publiques soutenir le tissu associatif local. Les associations qui le souhaitent peuvent déposer un dossier auprès de la collectivité selon le cadre suivant pour 2023 :

- \* Dossier type à remplir et retourner auprès de l'hôtel de ville (dossier téléchargeable sur le site internet de la Ville)
- \* Date limite de dépôt des dossiers fixée au 31 décembre 2022

La commune peut subventionner les associations dont l'objet présente un intérêt public local.

En ce qui concerne la Relation Citoyenne, 12 dossiers ont été déposés et examinés.

Le copil Relation Citoyenne s'est réuni le 31/01/2023 et émet les propositions suivantes

ASSOCIATIONS	Montant
AMICALE DES FÊTES LA BOISSIÈRE	500 €
COMITÉ DES FÊTES LA CHAUSSAIRE	1 200 €
COMITÉ DES FÊTES ST QUENTIN EN MAUGES	2 500 €
COMITÉ DES FÊTES ST RÉMY EN MAUGES	3 000 €
COMITÉ DES FÊTES ST RÉMY EN MAUGES (jeux interquartiers)	1 200 €
COMITÉ LOISIRS FUILETAIS	1 400 €
SCALA	1 000 €
ÉVASION LOISIRS LE PUISET DORÉ	500 €
COMITÉ DE JUMELAGE ST PIERRE MONTLIMART	2 500 €
COMITÉ DE JUMELAGE CHAUDRON EN MAUGES	1 000 €
COMITÉ DE JUMELAGE LE FIEF SAUVIN	1 000 €
ATELIER DE SERVICES LA BOISSIÈRE	500 €
AEP LE PUISET-DORÉ	900 €

Il est rappelé également qu'il y a conflit d'intérêt dès lors qu'il y a « interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés, qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ». La notion concerne tout membre du Conseil Municipal lui-même, un membre de sa famille, ou un proche qui aurait un intérêt au sein d'une Association bénéficiaire d'une subvention compte tenu de sa fonction au sein de cette même Association. Le conflit d'intérêt est caractérisé dès lors qu'il assiste à l'exposé et aux échanges sur le point en séance du Conseil Municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d'élu en faveur dudit projet.

## Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Evre,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1 et L2121-29, L2311-7 et L2131-11 ;

Vu l'Arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre,

Considérant la volonté de la commune de Montrevault-sur-Evre de soutenir le tissu associatif local dans le domaine de la Relation Citoyenne,

Considérant les demandes de subvention déposées par les associations mentionnées ci-dessus.

Considérant l'intérêt public local développé par ces associations,

## Après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** l'attribution d'une enveloppe de subventions d'un montant de 17 200 €, conformément à la répartition ci-dessous :

ASSOCIATIONS	Montant
AMICALE DES FÊTES LA BOISSIÈRE	500 €
COMITÉ DES FÊTES LA CHAUSSAIRE	1∮200 €
COMITÉ DES FÊTES ST QUENTIN EN MAUGES	2 500 €
COMITÉ DES FÊTES ST RÉMY EN MAUGES	3[000 €
COMITÉ DES FÊTES ST RÉMY EN MAUGES (jeux interquatiers)	1 200 €
COMITÉ LOISIRS FUILETAIS	1 400 €
SCALA	1[000 €
ÉVASION LOISIRS LE PUISET DORÉ	500 €
COMITÉ DE JUMELAGE ST PIERRE MONTUMART	2 500 €
COMITÉ DE JUMELAGE CHAUDRON EN MAUGES	1 000 €
COMITÉ DE JUMELAGE LE FIEF <u>SAUVIN</u>	1 000 €
ATELIER DE SERVICES LA BOISSIÈRE	500 €
AEP LE PUISET-DORÉ	900 €

DIT que, en cas de dossiers incomplets à la date du Conseil Municipal, le versement de la subvention sera effectué sous réserve de la production des justificatifs manquants avant le 30 avril 2023, DIT que les crédits ont été inscrits lors du vote du budget de l'année 2023,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer tout document relatif à ce dossier.

Avis favorable, a' l'unanimité

(Pour: 48 - Contre: o - Abstention: o )

Pour copie conforme Le 23/03/2023 Le Maire, Christophe DOUGÉ



## Séance du 23 Mars 2023

# 2023-052 - Subvention aux associations 2023 - Tourisme, randonnée et patrimoine

L'an 2023, le 23 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREVAULT SUR EVRE s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Espace du Vallon d'or, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUGÉ Christophe, Maire, en session ordinaire.

Nombre de conseillers en exercice : 54
 Nombre de conseillers présents : 46

<u>Convocation le</u>: 17/03/2023 <u>Publication</u>: 24/03/2023

Présents: M. DOUGÉ Christophe, Maire, M. RAIMBAULT Denis, Mme MARNÉ Sylvie, M. BRIAND Benoit, Mme JARRY Danielle, M. PlOU Serge, Mme GRATON Catherine, M. GOYET Thierry, Mme BARON Edith, Mme SOURICE Sophie, M. BOURGET Laurent, Mme BOURCIER Corinne, M. AUDOIN Dominique, Mme LEFEUVRE Catherine, M. CHÉNÉ Christophe, Mme HAIDRA Lydia, M. HAY Laurent, M. ALBERT Thierry, M. BOUIN Pierre, M. MÉNARD Jean-Michel, Mme VANDENBERGHE Muriel, M. BRISPOT Serge, M. GRATON Henri, Mme AUDOUIN Annick, Mme HAIE Isabelle, M. RAIMBAULT Joseph-Luc, M. BRUNEAU Michel, M. NORMAND Jean-Luc, Mme DUPONT Jacqueline, M. VERHAEGHE Jean-Marc, Mme DAVY Jeannette, Mme BIOTTEAU Christel, Mme BARRILLIÉ Stéphanie, Mme AUDOIN Stéphanie, M. TERRIEN Samuel, M. LAUNAY Olivier, M. MARLU Philippe, M. JOUSSELIN Jean-Francois, M. RENEVRET David, M. BRETAULT Stéphane, Mme MERCERON Florence, M. HUROT Wilfried, Mme CLÉMENT Charlotte, Mme BARRÉ Laetitia, Mme LANG Véronique, Mme THOMAS Amélie

Absents: M. BERTIN Gaëtan, Mme COURANT Sandra, M. HUMEAU Gérard, M. MARTIN Bruno, Mme ROCHARD Catherine

Absents ayant donné procuration : M. BIGEARD Jacques à M. BOURGET Laurent, Mme CHAUVEAU Michèle à M. BRUNEAU Michel, Mme TRANCHARD Esther à Mme LANG Véronique

Secrétaire : M. CHÉNÉ Christophe

# 2023-052 - Subvention aux associations 2023 - Tourisme, randonnée et patrimoine - Rapporteur Laurent Hay

La commune de Montrevault-sur-Èvre souhaite au titre de ses différentes politiques publiques soutenir le tissu associatif local. Les associations qui le souhaitent peuvent déposer un dossier auprès de la collectivité selon le cadre suivant pour 2023 :

- \* Dossier type à remplir et retourner auprès de l'hôtel de ville (dossier téléchargeable sur le site internet de la Ville)
- \* Date limite de dépôt des dossiers fixée au 31 décembre 2022

La commune peut subventionner les associations dont l'objet présente un intérêt public local. En ce qui concerne le tourisme, 4 dossiers ont été déposés et examinés.

1 dossier concernait une association en cours de création et n'est donc pas recevable.

Le copil tourisme s'est réuni le 9 janvier 2023 et émet les propositions suivantes :

Association	Proposition subvention 2022
Èvre rando	200 €
Fief patrimoine	200 €
Sauvegarde du patrimoine Caldéronnais	500 €

Il est rappelé également qu'il y a conflit d'intérêt dès lors qu'il y a « interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés, qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ». La notion concerne tout membre du Conseil Municipal lui-même, un membre de sa famille, ou un proche qui aurait un intérêt au sein d'une Association bénéficiaire d'une subvention compte tenu de sa fonction au sein de cette même Association. Le conflit d'intérêt est caractérisé dès lors qu'il assiste à l'exposé et aux échanges sur le point en séance du Conseil Municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d'élu en faveur dudit projet.

## Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Evre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1 et L2121-29, L2311-7 et L2131-11 :

**Vu** l'Arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre,

Considérant la volonté de la commune de Montrevault-sur-Èvre de soutenir le tissu associatif local dans le domaine du tourisme.

Considérant les demandes de subvention déposées par les associations mentionnées ci-dessus, Considérant l'intérêt public local développé par ces associations.

## Après en avoir délibéré:

DÉCIDE l'attribution d'une subvention conformément au tableau ci-dessous :

Association	Montant subvention 2022
Èyre rando	200 €
Fief patrimoine	200 €
Sauvegarde du patrimoine <u>Caldéronnai</u> s	500 €

DIT que, en cas de dossiers incomplets à la date du Conseil Municipal, le versement de la subvention sera effectué sous réserve de la production des justificatifs manquants avant le 30 avril 2023,

DIT que les crédits ont été inscrits lors du vote du budget de l'année 2023,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer tout document relatif à ce dossier.

Avis favorable, allunanimité

(Pour: 45 - Contre: o - Abstention: o)

Pour copie conforme Le 23/03/2023 Le Maire, Christophe DOUGÉ

ONTREVAL

Accusé de réception en préfecture 049-200054302-20230323-2023-052-DE Date de télétransmission : 24/03/2023 Date de réception préfecture : 24/03/2023



#### Séance du 23 Mars 2023

#### 2023-053 - Subvention aux associations 2023 - CPO La Maison du Potier

L'an 2023, le 23 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREVAULT SUR EVRE s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Espace du Vallon d'or, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUGÉ Christophe, Maire, en session ordinaire.

Nombre de conseillers en exercice : 54
 Nombre de conseillers présents : 46

<u>Convocation le</u>: 17/03/2023 <u>Publication</u>: 24/03/2023

Présents: M. DOUGÉ Christophe, Maire, M. RAIMBAULT Denis, Mme MARNÉ Sylvie, M. BRIAND Benoit, Mme JARRY Danielle, M. PIOU Serge, Mme GRATON Catherine, M. GOYET Thierry, Mme BARON Edith, Mme SOURICE Sophie, M. BOURGET Laurent, Mme BOURCIER Corinne, M. AUDOIN Dominique, Mme LEFEUVRE Catherine, M. CHÉNÉ Christophe, Mme HAIDRA Lydia, M. HAY Laurent, M. ALBERT Thierry, M. BOUIN Pierre, M. MÉNARD Jean-Michel, Mme VANDENBERGHE Muriel, M. BRISPOT Serge, M. GRATON Henri, Mme AUDOUIN Annick, Mme HAIE Isabelle, M. RAIMBAULT Joseph-Luc, M. BRUNEAU Michel, M. NORMAND Jean-Luc, Mme DUPONT Jacqueline, M. VERHAEGHE Jean-Marc, Mme DAVY Jeannette, Mme BIOTTEAU Christel, Mme BARRILLIÉ Stéphanie, Mme AUDOIN Stéphanie, M. TERRIEN Samuel, M. LAUNAY Olivier, M. MARLU Philippe, M. JOUSSELIN Jean-Francois, M. RENEVRET David, M. BRETAULT Stéphane, Mme MERCERON Florence, M. HUROT Wilfried, Mme CLÉMENT Charlotte, Mme BARRÉ Laetitia, Mme LANG Véronique, Mme THOMAS Amélie

Absents: M. BERTIN Gaëtan, Mme COURANT Sandra, M. HUMEAU Gérard, M. MARTIN Bruno, Mme ROCHARD Catherine

Absents ayant donné procuration: M. BIGEARD Jacques à M. BOURGET Laurent, Mme CHAUVEAU Michèle à M. BRUNEAU Michel, Mme TRANCHARD Esther à Mme LANG Véronique

Secrétaire: M. CHÉNÉ Christophe

#### 2023-053 - Subvention aux associations 2023 - CPO La Maison du Potier - Rapporteur Laurent Hay

La Commune de Montrevault-sur-Èvre souhaite, au titre de ses différentes politiques, soutenir le tissu associatif local.

Une convention pluriannuelle d'objectifs, validée par le conseil municipal le 25 mars 2021, pour la période 2021-2024, fixe une subvention annuelle selon les modalités suivantes :

La subvention comprend une part fixe annuelle relative au fonctionnement d'un montant de 30 000 €.

Conformément à l'article 3 de la convention et à la règle d'annualité budgétaire, il convient de proposer la somme de 30 000 € au titre de la subvention 2023 pour l'association Village Potier.

Il est rappelé également qu'il y a conflit d'intérêt dès lors qu'il y a « interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés, qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ». La notion concerne tout membre du Conseil Municipal lui-même, un membre de sa famille, ou un proche qui aurait un intérêt au sein d'une Association bénéficiaire d'une subvention compte tenu de sa fonction au sein de cette même Association. Le conflit d'intérêt est caractérisé dès lors qu'il assiste à l'exposé et aux échanges sur le point en séance du Conseil Municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d'élu en faveur dudit projet.

# Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Èvre,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1 et L 2121-29, L2311-7 et L2131-11 ;

Vu l'arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre,

Vu la délibération 2021-064 du 25/03/2021 validant les termes de la convention entre Montrevault-sur-Èvre et l'association Village Potier,

Considérant la volonté de la commune de Montrevault-sur-Èvre de soutenir le tissu associatif local dans le domaine du tourisme,

Considérant la convention pluriannuelle d'objectifs en cours,

Considérant l'intérêt public local développé par cette association,

#### Après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** l'attribution d'une subvention à l'association Village Potier d'un montant de 30 000 € pour l'année 2023.

DÉCIDE que les modalités de versement se feront comme suit :

- deux tiers, soit 20 000 €, dès la validation de la délibération de l'année 2023

- le troisième tiers, soit 10 000 €, en septembre de l'année 2023

DIT que les crédits ont été inscrits lors du vote du budget de l'année 2023,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer tout document relatif à ce dossier.

Avis favorable, a lunanimité

(Pour: 49 - Contre: O - Abstention: O)

Pour copie conforme Le 23/03/2023 Le Maire, Christophe DOUGÉ

Accusé de réception en préfecture 049-200054302-20230323-2023-053-DE Date de télétransmission : 24/03/2023 Date de réception préfecture : 24/03/2023



#### Séance du 23 Mars 2023

#### 2023-054 - Subvention aux associations 2023 - Culture

L'an 2023, le 23 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREVAULT SUR EVRE s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Espace du Vallon d'or, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUGÉ Christophe, Maire, en session ordinaire.

Nombre de conseillers en exercice : 54
 Nombre de conseillers présents : 46

<u>Convocation le</u>: 17/03/2023 <u>Publication</u>: 24/03/2023

Présents: M. DOUGÉ Christophe, Maire, M. RAIMBAULT Denis, Mme MARNÉ Sylvie, M. BRIAND Benoit, Mme JARRY Danielle, M. PIOU Serge, Mme GRATON Catherine, M. GOYET Thierry, Mme BARON Edith, Mme SOURICE Sophie, M. BOURGET Laurent, Mme BOURCIER Corinne, M. AUDOIN Dominique, Mme LEFEUVRE Catherine, M. CHÉNÉ Christophe, Mme HAIDRA Lydia, M. HAY Laurent, M. ALBERT Thierry, M. BOUIN Pierre, M. MÉNARD Jean-Michel, Mme VANDENBERGHE Muriel, M. BRISPOT Serge, M. GRATON Henri, Mme AUDOUIN Annick, Mme HAIE Isabelle, M. RAIMBAULT Joseph-Luc, M. BRUNEAU Michel, M. NORMAND Jean-Luc, Mme DUPONT Jacqueline, M. VERHAEGHE Jean-Marc, Mme DAVY Jeannette, Mme BIOTTEAU Christel, Mme BARRILLIÉ Stéphanie, Mme AUDOIN Stéphanie, M. TERRIEN Samuel, M. LAUNAY Olivier, M. MARLU Philippe, M. JOUSSELIN Jean-Francois, M. RENEVRET David, M. BRETAULT Stéphane, Mme MERCERON Florence, M. HUROT Wilfried, Mme CLÉMENT Charlotte, Mme BARRÉ Laetitia, Mme LANG Véronique, Mme THOMAS Amélie

<u>Absents</u>: M. BERTIN Gaëtan, Mme COURANT Sandra, M. HUMEAU Gérard, M. MARTIN Bruno, Mme ROCHARD Catherine

Absents ayant donné procuration : M. BIGEARD Jacques à M. BOURGET Laurent, Mme CHAUVEAU Michèle à M. BRUNEAU Michel, Mme TRANCHARD Esther à Mme LANG Véronique

Secrétaire : M. CHÉNÉ Christophe

# 2023-054 - Subvention aux associations 2023 - Culture - Rapporteur Sylvie Marné

La commune de Montrevault-sur-Èvre souhaite au titre de ses différentes politiques publiques soutenir le tissu associatif local. Les associations qui le souhaitent peuvent déposer un dossier auprès de la collectivité selon le cadre suivant pour 2023 :

- \* Dossier type à remplir et retourner auprès de l'hôtel de ville (dossier téléchargeable sur le site internet de la Ville)
- \* Date limite de dépôt des dossiers fixée au 31 décembre 2022

La commune peut subventionner les associations dont l'objet présente un intérêt public local. En ce qui concerne le secteur culturel, 14 dossiers ont été déposés et examinés.

Le copil Culture s'est réuni le mardi 24 janvier 2023 et émet les propositions suivantes :

ASSOCIATIONS	Montant proposé
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	
AU FIL DES PAGES-BIB. ST QUENTIN EN MAUGES	150
BIBLI AUBRYENNES - SALLE-ET-CHAPELLE-AUBRY	150
A DORE LIRE- BIB PUISET DORE	200
ASSOCIATION BIBLIOTHE QUE CHAUSSAIROISE	200
CLAIR OBSCUR - MONTREVAULT	400
HARMONIE DU VAL D'EVRE	2 700
LE PUISET DE CULTURE	300
QUENTIN ARTISTE ENTRE EN SCENE	450
CULTURE ET LOISIRS POUR TOUS	350
ENSEMBLE VOCAL MOSAIQUE	600
DANCEMUNIOS	150
SOUS TOTAL	5 650
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	
QUE P'ASSQ - PUISET DORE	3 400
FEST AILLEURS FESTIVAL	6 000
AP'ART THE	450
SOUS TOTAL	9 850
TOTAL	15 500

Il est rappelé également qu'il y a conflit d'intérêt dès lors qu'il y a « interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés, qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ». La notion concerne tout membre du Conseil Municipal lui-même, un membre de sa famille, ou un proche qui aurait un intérêt au sein d'une Association bénéficiaire d'une subvention compte tenu de sa fonction au sein de cette même Association. Le conflit d'intérêt est caractérisé dès lors qu'il assiste à l'exposé et aux échanges sur le point en séance du Conseil Municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d'élu en faveur dudit projet.

# Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Evre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1 et L2121-29, L2311-7 et L2131-11;

Vu l'Arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre,

Considérant la volonté de la commune de Montrevault-sur-Evre de soutenir le tissu associatif local dans le domaine du secteur culturel.

Considérant les demandes de subvention déposées par les associations mentionnées ci-dessus, Considérant l'intérêt public local développé par ces associations,

#### Après en avoir délibéré :

DÉCIDE l'attribution d'une subvention selon le tableau ci-dessous

ASSOCIATIONS	Montant
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	
AU FIL DES PAGES-BIB, ST QUENTIN EN MAUGES	150
BIBLI AUBRYENNES - SALLE-ET-CHAPELLE-AUBRY	150
A DORE LIRE- BIS PUISET DORE	200
ASSOCIATION BIBLIQTHEQUE CHAUSSAIRQISE	200
CLAIR OBSCUR - MONTREVAULT	400
HARMONIE DU VAL D'EVRE	2 700
LE PUISET DE CULTURE	300
QUENTIN ARTISTE ENTRE EN SCENE	450
CULTURE ET LOISIRS POUR TOUS	350
ENSEMBLE VOCAL MOSALQUE	600
DANCEMUNIOS	150
SOUS TOTAL	5 650
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	
QUE PASSO - PUISET DORE	3 400
FEST AILLEURS FESTIVAL	6 000
AP'ART THE	450
SOUS TOTAL	9 850
TOTAL	15 500

**DIT** que, en cas de dossiers incomplets à la date du Conseil Municipal, le versement de la subvention sera effectué sous réserve de la production des justificatifs manquants avant le 30 avril 2023, **DIT** que les crédits ont été inscrits lors du vote du budget de l'année 2023,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer tout document relatif à ce dossier.

Avis favorable, a lunarimité (Pour : 49 - Contre : 0 - Abstention :0 )

Pour copie conforme Le 23/03/2023 Le Maire, Christophe DOUGÉ

Accusé de réception en préfecture 049-200054302-20230323-2023-054-DE Date de télétransmission : 24/03/2023 Date de réception préfecture : 24/03/2023



#### Séance du 23 Mars 2023

#### 2023-055 - Subvention aux associations 2023 - CPO École de Musique

L'an 2023, le 23 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREVAULT SUR EVRE s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Espace du Vallon d'or, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUGÉ Christophe, Maire, en session ordinaire.

- Nombre de conseillers en exercice : 54 - Nombre de conseillers présents : 46

<u>Convocation le</u>: 17/03/2023 <u>Publication</u>: 24/03/2023

Présents: M. DOUGÉ Christophe, Maire, M. RAIMBAULT Denis, Mme MARNÉ Sylvie, M. BRIAND Benoit, Mme JARRY Danielle, M. PIOU Serge, Mme GRATON Catherine, M. GOYET Thierry, Mme BARON Edith, Mme SOURICE Sophie, M. BOURGET Laurent, Mme BOURCIER Corinne, M. AUDOIN Dominique, Mme LEFEUVRE Catherine, M. CHÉNÉ Christophe, Mme HAIDRA Lydia, M. HAY Laurent, M. ALBERT Thierry, M. BOUIN Pierre, M. MÉNARD Jean-Michel, Mme VANDENBERGHE Muriel, M. BRISPOT Serge, M. GRATON Henri, Mme AUDOUIN Annick, Mme HAIE Isabelle, M. RAIMBAULT Joseph-Luc, M. BRUNEAU Michel, M. NORMAND Jean-Luc, Mme DUPONT Jacqueline, M. VERHAEGHE Jean-Marc, Mme DAVY Jeannette, Mme BIOTTEAU Christel, Mme BARRILLIÉ Stéphanie, Mme AUDOIN Stéphanie, M. TERRIEN Samuel, M. LAUNAY Olivier, M. MARLU Philippe, M. JOUSSELIN Jean-Francois, M. RENEVRET David, M. BRETAULT Stéphane, Mme MERCERON Florence, M. HUROT Wilfried, Mme CLÉMENT Charlotte, Mme BARRÉ Laetitia, Mme LANG Véronique, Mme THOMAS Amélie

<u>Absents</u>: M. BERTIN Gaëtan, Mme COURANT Sandra, M. HUMEAU Gérard, M. MARTIN Bruno, Mme ROCHARD Catherine

Absents ayant donné procuration : M. BIGEARD Jacques à M. BOURGET Laurent, Mme CHAUVEAU Michèle à M. BRUNEAU Michel, Mme TRANCHARD Esther à Mme LANG Véronique

Secrétaire : M. CHÉNÉ Christophe

# 2023-055 - Subvention aux associations 2023 - CPO École de Musique - Rapporteur Sylvie Marné

La Commune de Montrevault-sur-Evre souhaite, au titre de ses différentes politiques, soutenir le tissu associatif local.

Une convention pluriannuelle d'objectifs, validée par le conseil municipal le 17/12/2020, et modifiée par voie d'avenant en conseil municipal du 23/09/2021, pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2023, fixe une subvention annuelle selon les modalités suivantes (article 3.3) :

- « Part fixe relative au fonctionnement d'un montant de 35 000 €
- Part prévisionnelle de 3 500 € liée à l'usage du centre d'aide à la vie associative pour l'élaboration des bulletins de salaires et la gestion administrative
- Une part prévisionnelle de 3 000 € liée à un appui administratif et comptable
- Une part prévisionnelle d'un montant de 50 000 € liée à la Direction de l'Ecole »

Conformément à l'article 3.3 de la convention modifiée et à la règle d'annualité budgétaire, il convient de proposer la somme prévisionnelle de 91 500 € au titre de la subvention 2023 pour l'association Ecole de Musique du Val d'Evre. Comme le prévoit la convention modifiée, ce montant sera ajusté éventuellement, en octobre, en fonction du montant réellement dû à la CAVA.

Il est rappelé également qu'il y a conflit d'intérêt dès lors qu'il y a « interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés, qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ». La notion concerne tout membre du Conseil Municipal lui-même, un membre de sa famille, ou un proche qui aurait un intérêt au sein d'une Association bénéficiaire d'une subvention compte tenu de sa fonction au sein de cette même Association. Le conflit d'intérêt est caractérisé dès lors qu'il assiste à l'exposé et aux échanges sur le point en séance du Conseil Municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d'élu en faveur dudit projet.

# Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Evre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1 et L 2121-29, L2311-7 et L2131-11 :

Vu l'arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre.

Vu les délibérations 2020-246 du 17/12/2020 et 2021-168 du 23/09/2021 validant les termes de la convention entre Montrevault-sur-Evre et l'association Ecole de Musique du Val d'Evre,

Considérant la volonté de la commune de Montrevault-sur-Evre de soutenir le tissu associatif local dans le domaine culturel.

Considérant la convention pluriannuelle d'objectifs en cours,

Considérant l'intérêt public local développé par cette association,

#### Après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** l'attribution d'une subvention à l'association Ecole Musique du Val d'Evre d'un montant de 91 500 € au titre du 1er versement pour l'année 2023. Ce montant pouvant être ajusté sur la production des justificatifs CAVA.

DÉCIDE que les modalités de versement se feront comme suit :

- 91 500 € au titre du forfait versé avant le 30 juin 2023

- solde calculé selon les modalités de la convention et versée avant le 31 décembre 2023

DIT que les crédits ont été inscrits lors du vote du budget de l'année 2023,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer tout document relatif à ce dossier.

Avis favorable, a l'unanimi lé

(Pour: 49 - Contre: O - Abstention: O)

Pour copie conforme Le 23/03/2023 Le Maire, Christophe DOUGÉ

Accusé de réception en préfecture 049-200054302-20230323-2023-055-DE Date de télétransmission : 24/03/2023 Date de réception préfecture : 24/03/2023



#### Séance du 23 Mars 2023

# 2023-056 - Modification règlement service public Culture

L'an 2023, le 23 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREVAULT SUR EVRE s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Espace du Vallon d'or, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUGÉ Christophe, Maire, en session ordinaire.

Nombre de conseillers en exercice : 54
 Nombre de conseillers présents : 46

<u>Convocation le</u>: 17/03/2023 <u>Publication</u>: 24/03/2023

Présents: M. DOUGÉ Christophe, Maire, M. RAIMBAULT Denis, Mme MARNÉ Sylvie, M. BRIAND Benoit, Mme JARRY Danielle, M. PIOU Serge, Mme GRATON Catherine, M. GOYET Thierry, Mme BARON Edith, Mme SOURICE Sophie, M. BOURGET Laurent, Mme BOURCIER Corinne, M. AUDOIN Dominique, Mme LEFEUVRE Catherine, M. CHÉNÉ Christophe, Mme HAIDRA Lydia, M. HAY Laurent, M. ALBERT Thierry, M. BOUIN Pierre, M. MÉNARD Jean-Michel, Mme VANDENBERGHE Muriel, M. BRISPOT Serge, M. GRATON Henri, Mme AUDOUIN Annick, Mme HAIE Isabelle, M. RAIMBAULT Joseph-Luc, M. BRUNEAU Michel, M. NORMAND Jean-Luc, Mme DUPONT Jacqueline, M. VERHAEGHE Jean-Marc, Mme DAVY Jeannette, Mme BIOTTEAU Christel, Mme BARRILLIÉ Stéphanie, Mme AUDOIN Stéphanie, M. TERRIEN Samuel, M. LAUNAY Olivier, M. MARLU Philippe, M. JOUSSELIN Jean-Francois, M. RENEVRET David, M. BRETAULT Stéphane, Mme MERCERON Florence, M. HUROT Wilfried, Mme CLÉMENT Charlotte, Mme BARRÉ Laetitia, Mme LANG Véronique, Mme THOMAS Amélie

Absents: M. BERTIN Gaëtan, Mme COURANT Sandra, M. HUMEAU Gérard, M. MARTIN Bruno, Mme ROCHARD Catherine

Absents ayant donné procuration : M. BIGEARD Jacques à M. BOURGET Laurent, Mme CHAUVEAU Michèle à M. BRUNEAU Michel, Mme TRANCHARD Esther à Mme LANG Véronique

Secrétaire : M. CHÉNÉ Christophe

# 2023-056 - Modification règlement service public Culture - Rapporteur Sylvie Marné

Afin de proposer un nouveau support pour les usagers, d'ajuster le fonctionnement du service culture avec les structures collectives et l'accueil des mineurs dans les bibliothèques et à la ludothèque ;et en concertation avec le copil culture du 28 février 2023, le service culture propose la modification du règlement intérieur sur les point suivants :

- l'intégration d'un nouveau support à destination des usagers : le jeu vidéo
- le fonctionnement du service avec les structures collectives
- les conditions d'accès des mineurs

Il est nécessaire d'actualiser les informations suivantes :

- \* Les conditions d'accès des mineurs
- \* Les conditions de prêt et d'usage du jeu vidéo
- \* L'utilisation des documents empruntés par les structures collectives
- \* Le rôle du référent responsable des emprunts pour les structures collectives
- \* La circulation des documents sur le réseau
- \* Les réservations des documents pour les structures collectives
- \* Les retards et les rappels pour les structures collectives

#### Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Evre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1 et L2121-29 ; Vu l'Arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre.

Considérant la nécessité de modifier le règlement de fonctionnement du service public culture,

# Après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** de valider le règlement de service modifié comme indiqué ci-dessus et joint en annexe, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Avis favorable, a l'unanimité

(Pour: 49 - Contre: O - Abstention: O)

Pour copie conforme Le 23/03/2023 Le Maire, Christophe DOUGÉ

Accusé de réception en préfecture 049-200054302-20230323-2023-056-DE Date de télétransmission : 24/03/2023 Date de réception préfecture : 24/03/2023



# Séance du 23 Mars 2023

### 2023-057 - Tarifs 2023 - Séjours Enfance Jeunesse

L'an 2023, le 23 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREVAULT SUR EVRE s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Espace du Vallon d'or, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUGÉ Christophe, Maire, en session ordinaire.

- Nombre de conseillers en exercice : 54 - Nombre de conseillers présents : 46

<u>Convocation le</u>: 17/03/2023 <u>Publication</u>: 24/03/2023

Présents: M. DOUGÉ Christophe, Maire, M. RAIMBAULT Denis, Mme MARNÉ Sylvie, M. BRIAND Benoit, Mme JARRY Danielle, M. PIOU Serge, Mme GRATON Catherine, M. GOYET Thierry, Mme BARON Edith, Mme SOURICE Sophie, M. BOURGET Laurent, Mme BOURCIER Corinne, M. AUDOIN Dominique, Mme LEFEUVRE Catherine, M. CHÉNÉ Christophe, Mme HAIDRA Lydia, M. HAY Laurent, M. ALBERT Thierry, M. BOUIN Pierre, M. MÉNARD Jean-Michel, Mme VANDENBERGHE Muriel, M. BRISPOT Serge, M. GRATON Henri, Mme AUDOUIN Annick, Mme HAIE Isabelle, M. RAIMBAULT Joseph-Luc, M. BRUNEAU Michel, M. NORMAND Jean-Luc, Mme DUPONT Jacqueline, M. VERHAEGHE Jean-Marc, Mme DAVY Jeannette, Mme BIOTTEAU Christel, Mme BARRILLIÉ Stéphanie, Mme AUDOIN Stéphanie, M. TERRIEN Samuel, M. LAUNAY Olivier, M. MARLU Philippe, M. JOUSSELIN Jean-Francois, M. RENEVRET David, M. BRETAULT Stéphane, Mme MERCERON Florence, M. HUROT Wilfried, Mme CLÉMENT Charlotte, Mme BARRÉ Laetitia, Mme LANG Véronique, Mme THOMAS Amélie

<u>Absents</u>: M. BERTIN Gaëtan, Mme COURANT Sandra, M. HUMEAU Gérard, M. MARTIN Bruno, Mme ROCHARD Catherine

<u>Absents ayant donné procuration</u>: M. BIGEARD Jacques à M. BOURGET Laurent, Mme CHAUVEAU Michèle à M. BRUNEAU Michel, Mme TRANCHARD Esther à Mme LANG Véronique

Secrétaire : M. CHÉNÉ Christophe

#### 2023-057 - Tarifs 2023 - Séjours Enfance Jeunesse - Rapporteur Jean-Luc Normand

Chaque année, le service enfance jeunesse propose une offre de séjours, de bivouacs et de mini-camps pour les enfants et jeunes du territoire.

Lors du copil du 28 février, les élus ont validé une proposition de tarifs pour les séjours enfance jeunesse.

Le coût global du séjour est calculé sur la base des coûts d'hébergement, de transport, d'alimentation et des activités, hors frais de personnel. Cette année, le coût de location des mini-bus a été intégré dans le tarif restant à charge des familles.

Au vu de la situation budgétaire, le coût moyen des séjours à la charge des familles a été, cette année encore, augmenté de 5 %.

Le copil propose les tarifs suivants, selon le quotient familial des familles :

Séjours E	nfance
-----------	--------

	Séjeu Un	r Nuture d (49)	Sájatar Mi Műred	ulti-setivitie rigna (41)		ere & Mor Stoward		Equitation six (49)		Amirnatias ergo (46)
<b>~</b> →	74	वे सहाड	94	1-ans	9-1	ž are	7:	9 Arts	8-1	0 arts
	10 au	13 juillet	19-au	29 Juillet	17 au	21 Juiller	17 au 21 juillet		24 au 28 juillet	
	MÈ	Herski	M/È	Horstrie	WE	Hors MilE	M/E	Horstate	ME	Hors Mª
0-300	94	113	97	tif	100	120	110	122	126	151
301-600	105	124	107	129	112	134	122	147	140	11/8
601-900	118	129	119	143	124	\$40	136	163	165	187
901-1200	129	158	132	t56	136	195	151	101	173	267
1201-1500	142	170	146	175	151	102	165	198	190	228
5501-1800	156	187	160	192	167	200	183	219	209	251
1801-2106	172	236	176	215	183	220	201	245	236	2/6
>2101	189	224	194	238	202	242	221	250	253	303

		mer Séjour els (Al)		à în Pet' n Mauges (49)	Séjour Sava	Tépusep nay (44)	Shoul	A la their an her day		à Clisson on  44		= Sport = louvin (49)
QF	Or i	Tune .	8-1	G ans	74	P ans	10	Date	8-1	O ames	20-1	Lians
	25.67	& juillet	31 juillet	au 1' août	36 101	18 soût	2130	Sault	21 90	25 ao Út	28 eu	30 anût
	M/É	Fors##C	ME	Hans MrC	ME	Bostoff	MARK	HasME	WĖ	Hers ME	M/È	Hers M.E
0-300	30	38	56	89	72	88	116	140	93	112	84	101
301-600	33	40	63	75	80	15	129	956	104	124	93	112
601-900	37	44	70	84	88	108	144	172	115	139	104	124
901-1200	41	40	77	. 03	96	110	159	191	120	157	115	139
1201-1500	45	54	85	102	108	130	175	211	141	968	127	152
1501-1800	49	59	94	112	119	143	193	222	155	185	139	187
1891-2100	54	66-	103	124	131	157	212	200	170	234	153	784
> 2101	60	12	113	136	144	172	234	9821	187	22%	159	202

# Séjours Jeunesse

		ac Pēche Quincé (49)		quitation ezé (49)	Séjour en Vendée Tranche sur Mer (85)		
QF T	11-:	l8 ens	11-	18 ans	11-18 ans		
	5 au 7 juillet		s au 7 juillet 10 au 13 juillet		17 au 21 juillet		
	WE	Has MÉ	MÈ	Hors M/É	WÈ	Hors ME	
0-300	66	80	96	115	132	158	
301-600	74	89	107	128	147	176	
601-900	82	98	118	142	163	198	
901-1200	91	109	132	158	181	217	
1201-1500	100	120	145	174	199	239	
1501-1800	110	132	159	191	219	263	
1801-2100	121	148	175	210	241	289	
> 2101	133	160	193	231	265	318	

	Séjour Multi-activité ékipor (12)			Nautique <sub>ay</sub> (44)		Tépacap nay (44)		« Sport » Sauvin (49)
QF			11-18 ams 11-18 ams		12-	18 ans	11-13 and	
	24 ani	26 juillet	16 au	tilos Bt	21 au 25 août		28 au 30 soût	
	WĖ	Hors M/E	MÊ	Hors M/E	WÈ	Hors M/Ê	MÈ	Hors ME
0-300	119	143	73	86	115	138	84	101
301-600	132	159	82	98	128	154	93	112
601-900	147	176	91	109	142	171	104	124
901-1200	163	196	101	1 121	158	190	115	138
1201-1500	180	215	111	133	174	209	127	152
1501-1800	198	237	122	149	192	230	139	187
1801-2100	217	261	134	161	211	253	153	164
> 2101	239	287	147	177	232	278	169	202

# Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Èvre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1 et L2121-29 ; Vu l'Arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre,

# Après en avoir délibéré :

VALIDE les tarifs présentés ci-dessus, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer tout document relatif à ce dossier.

Avis favorable, à l'unanimité

(Pour: 49 - Contre: o - Abstention: o)

Pour copie conforme Le 23/03/2023 Le Maire, Christophe DOUGÉ

Accusé de réception en préfecture 049-200054302-20230323-2023-057-DE Date de télétransmission : 24/03/2023 Date de réception préfecture : 24/03/2023



#### Séance du 23 Mars 2023

#### 2023-058 - Subventions 2023 pour le financement des écoles privées sous contrat

L'an 2023, le 23 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREVAULT SUR EVRE s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Espace du Vallon d'or, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUGÉ Christophe, Maire, en session ordinaire.

Nombre de conseillers en exercice : 54
 Nombre de conseillers présents : 46

Convocation le: 17/03/2023 Publication: 24/03/2023

Présents: M. DOUGÉ Christophe, Maire, M. RAIMBAULT Denis, Mme MARNÉ Sylvie, M. BRIAND Benoit, Mme JARRY Danielle, M. PIOU Serge, Mme GRATON Catherine, M. GOYET Thierry, Mme BARON Edith, Mme SOURICE Sophie, M. BOURGET Laurent, Mme BOURCIER Corinne, M. AUDOIN Dominique, Mme LEFEUVRE Catherine, M. CHÉNÉ Christophe, Mme HAIDRA Lydia, M. HAY Laurent, M. ALBERT Thierry, M. BOUIN Pierre, M. MÉNARD Jean-Michel, Mme VANDENBERGHE Muriel, M. BRISPOT Serge, M. GRATON Henri, Mme AUDOUIN Annick, Mme HAIE Isabelle, M. RAIMBAULT Joseph-Luc, M. BRUNEAU Michel, M. NORMAND Jean-Luc, Mme DUPONT Jacqueline, M. VERHAEGHE Jean-Marc, Mme DAVY Jeannette, Mme BIOTTEAU Christel, Mme BARRILLIÉ Stéphanie, Mme AUDOIN Stéphanie, M. TERRIEN Samuel, M. LAUNAY Olivier, M. MARLU Philippe, M. JOUSSELIN Jean-Francois, M. RENEVRET David, M. BRETAULT Stéphane, Mme MERCERON Florence, M. HUROT Wilfried, Mme CLÉMENT Charlotte, Mme BARRÉ Laetitia, Mme LANG Véronique, Mme THOMAS Amélie

<u>Absents</u>: M. BERTIN Gaëtan, Mme COURANT Sandra, M. HUMEAU Gérard, M. MARTIN Bruno, Mme ROCHARD Catherine

Absents ayant donné procuration : M. BIGEARD Jacques à M. BOURGET Laurent, Mme CHAUVEAU Michèle à M. BRUNEAU Michel, Mme TRANCHARD Esther à Mme LANG Véronique

Secrétaire : M. CHÉNÉ Christophe

# 2023-058 - Subventions 2023 pour le financement des écoles privées sous contrat - Rapporteur Danielle Jarry

La commune de Montrevault-sur-Èvre compte 11 écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat, regroupant en septembre 2022, 1 120 enfants scolarisés, habitants de Montrevault-sur-Èvre.

Il convient de fixer comme chaque année le montant de la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de ces écoles privées.

Conformément à la loi, ce montant est basé sur le coût moyen d'un élève des écoles publiques de Montrevault-sur-Èvre.

Le coût d'un élève des écoles publiques est calculé en prenant l'ensemble des coûts de fonctionnement sur l'année précédente (bâtiments, fournitures, personnel d'entretien et ATSEM) des 4 écoles publiques, divisé par le nombre d'élèves accueillis dans ces écoles.

Deux coûts sont ainsi calculés, pour un élève d'élémentaire et pour un élève de pré-élémentaire.

Le copil ASEJ s'est réuni le 28 février 2023 et émet les propositions suivantes :

Basés sur les effectifs de la rentrée 2022, les éléments pour 2023 sont donc les suivants :

# \* Effectifs écoles privées :

Effectif Privé		Maternell	e	Elementaire			
	2021	2022	Variation	2021	2022	Variation	
La Boissière	12	11	-1	16	17	1	
Le Fuilet	46	51	5	102	99	-3	
Saint-Rémy	29	27	-2	75	60	-15	
La Chaussaire	0	0	0	74	77	3	
Puiset-Doré	51	47	-4	34	26	-8	
Fief-Sauvin	62	57	-5	114	110	-4	
Montrevault	19	16	-3	33	32	-1	
Saint-Pierre	72	80	8	156	157	1	
Chaudron	16	20	4	38	34	-4	
Saint-Quentin	39	40	1	59	63	4	
SCA	29	25	-4	75	71	-4	
Total	375	374	-1	776	746	-30	

# \* Effectifs écoles publiques :

Effectifs publics	2021	2022	Variation
Chaudron	17	13	-4
Fuilet	36	34	-2
Montrev ault	41	40	-1
St Pierre	48	47	-1
Ecoles Maternelles publiques	142	134	-8
Chaudron	42	42	0
Fuilet	79	76	-3
Montrev ault	62	78	16
St Pierre	96	103	7
Ecoles Elementaires publiques	279	299	20

# \* Montants coût élève :

Coût Elève public	2021	2022	Variation
Matemelle	1[488,00 €	1 560,00€	72,00 €
Elementaire	389,00 €	377,42 €	-11,58 €

# \* Montant subvention OGEC:

		2023								
	Mate	rnelle	Elem	entaire						
	Effectifs 09/2022	Coût élève	Effectifs 09/2022	Coût élêve	Total subvention					
La Boissière	- 11	1 560€	17	377,42€	23 576 €					
Le Fuilet	51	1 560€	99	377,42€	116 925 €					
Saint-Rémy	27	1 560€	60	377,42€	64 765 €					
La Chaussaire	0	1 560€	77	377,42€	29 062 €					
Pulse-Doré	47	1 560€	26	377,42€	83 133 €					
Fief-Sauvin	57	1 560€	110	377,42€	130 437 €					
Montrevault	16	1 560€	32	377.42€	37 038 €					
Saint-Plerre	80	1 560€	157	377,42€	184 055 €					
Chaudron	20	1 560€	34	377,42€	44 032 €					
Saint-Quentin	40	1 560€	63	377.42€	86 178 €					
SCA	25	1 560€	71	377.42€	65 797 €					
Total	37.4		746		864 998 €					

Il est à noter que la régularité des dépenses des OGEC éligibles sera vérifiée début 2024 et que les éventuelles régularisations seront effectuées sur les subventions 2024.

# Pour information: Variation des montants entre 2022 et 2023:

Subventions OGEC		Montant Total	
Subventions OGEC	2022	2023	Variation
La Bolssière	24 080 €	23 576 €	-504 €
Le Fuilet	108 126 €	116 925 €	8 799 €
Salnt-Rémy	72 327 €	64 765 €	-7 562 €
La Chaussaire	28 786 €	29 062 €	276 €
Pulse-Doré	89 114 €	83 133 €	-5 981 €
Fief-Sauvin	136 602 €	130 437 €	-6 165 €
Montrevault	41 109 €	37 038 €	-4 071 €
Saint-Pierre	167 820 €	184 055 €	16 235 €
Chaudron	38 590 €	44 032 €	5 442 €
Saint-Quentin	80 983 €	86 178 €	5 195 €
SCA	72 327 €	65 797 €	-6 530 €
Total	859 864 €	864 998 €	5 134 €

Il est rappelé également qu'il y a conflit d'intérêt dès lors qu'il y a « interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés, qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ». La notion concerne tout membre du Conseil Municipal lui-même, un membre de sa famille, ou un proche qui aurait un intérêt au sein d'une Association bénéficiaire d'une subvention compte tenu de sa fonction au sein de cette même Association. Le conflit d'intérêt est caractérisé dès lors qu'il assiste à l'exposé et aux échanges sur le point en séance du Conseil Municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d'élu en faveur dudit projet.

#### Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Eyre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1 et L2121-29, L2311-7 et L2131-11 :

**Vu** l'Arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre,

Vu le code de l'éducation.

Vu la circulaire MENF1203453C n° 2012025 du 15/02/2012 et ses annexes,

Considérant la volonté de la commune de Montrevault-sur-Evre de soutenir le tissu associatif local dans le domaine scolaire,

Considérant l'intérêt public local développé par ces associations,

#### Après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** l'attribution des subventions aux OGEC du territoire de Montrevault-sur-Evre comme indiqués ci dessous :

	Total subvention 2023
La Boissière	23 576 €
Le Fuilet	116 925 €
Saint-Rémy	64 765 €
La Chaussaire	29 062 €
Puise-Doré	83 133 €
Fief-Sauvin	130 437 €
Montrevault	37 038 €
Saint-Plerre	184 055 €
Chaudron	44 032 €
Saint-Quentin	86 178 €
SCA	65 797 €
Total	864 998 €

DÉCIDE que les modalités de versement se feront comme suit :

- un premier acompte de 40 % en mars 2023
- un deuxième acompte de 40 % en juillet 2023
- 20 % en octobre 2023.

DIT que les crédits ont été inscrits lors du vote du budget de l'année 2023,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer tout document relatif à ce dossier.

Avis favorable, à la majorité

(Pour: 47 - Contre: o - Abstentions: 2)

Pour copie conforme Le 23/03/2023 Le Maire, Christophe DOUGÉ

Accusé de réception en préfecture 049-200054302-20230323-2023-058-DE Date de télétransmission : 24/03/2023 Date de réception préfecture : 24/03/2023



#### Séance du 23 Mars 2023

# 2023-059 - Subvention aux associations 2023 - Accueil de loisirs, périscolaire, restauration

L'an 2023, le 23 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREVAULT SUR EVRE s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Espace du Vallon d'or, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUGÉ Christophe, Maire, en session ordinaire.

Nombre de conseillers en exercice : 54
 Nombre de conseillers présents : 46

<u>Convocation le</u>: 17/03/2023 <u>Publication</u>: 24/03/2023

Présents: M. DOUGÉ Christophe, Maire, M. RAIMBAULT Denis, Mme MARNÉ Sylvie, M. BRIAND Benoit, Mme JARRY Danielle, M. PIOU Serge, Mme GRATON Catherine, M. GOYET Thierry, Mme BARON Edith, Mme SOURICE Sophie, M. BOURGET Laurent, Mme BOURCIER Corinne, M. AUDOIN Dominique, Mme LEFEUVRE Catherine, M. CHÉNÉ Christophe, Mme HAIDRA Lydia, M. HAY Laurent, M. ALBERT Thierry, M. BOUIN Pierre, M. MÉNARD Jean-Michel, Mme VANDENBERGHE Muriel, M. BRISPOT Serge, M. GRATON Henri, Mme AUDOUIN Annick, Mme HAIE Isabelle, M. RAIMBAULT Joseph-Luc, M. BRUNEAU Michel, M. NORMAND Jean-Luc, Mme DUPONT Jacqueline, M. VERHAEGHE Jean-Marc, Mme DAVY Jeannette, Mme BIOTTEAU Christel, Mme BARRILLIÉ Stéphanie, Mme AUDOIN Stéphanie, M. TERRIEN Samuel, M. LAUNAY Olivier, M. MARLU Philippe, M. JOUSSELIN Jean-Francois, M. RENEVRET David, M. BRETAULT Stéphane, Mme MERCERON Florence, M. HUROT Wilfried, Mme CLÉMENT Charlotte, Mme BARRÉ Laetitia, Mme LANG Véronique, Mme THOMAS Amélie

<u>Absents</u>: M. BERTIN Gaëtan, Mme COURANT Sandra, M. HUMEAU Gérard, M. MARTIN Bruno, Mme ROCHARD Catherine

Absents ayant donné procuration : M. BIGEARD Jacques à M. BOURGET Laurent, Mme CHAUVEAU Michèle à M. BRUNEAU Michel, Mme TRANCHARD Esther à Mme LANG Véronique

Secrétaire : M. CHÉNÉ Christophe

# 2023-059 - Subvention aux associations 2023 - Accueil de loisirs, périscolaire, restauration - Rapporteur Danielle Jarry

La commune de Montrevault-sur-Evre souhaite au titre de ses différentes politiques publiques soutenir le tissu associatif local. Les associations qui le souhaitent peuvent déposer un dossier auprès de la collectivité selon le cadre suivant pour 2023 :

- \* Dossier type à remplir et retourner auprès de l'hôtel de ville (dossier téléchargeable sur le site internet de la Ville)
- \* Date limite de dépôt des dossiers fixée au 31 décembre 2022

La commune peut subventionner les associations dont l'objet présente un intérêt public local. En ce qui concerne l'accueil de loisirs, périscolaire et restauration, 3 dossiers ont été déposés et examinés.

Le copil ASEJ s'est réuni le 24/01/2023 et émet les propositions suivantes :

Tiers	Commune déléguée	Propositions du copil
Familles Rurales - Restauration scolaire	La Salle et Chapelle Aubry	7 000 €
L'outil en main d'Ancenis	La Boissière sur Èvre	50 €
TOTAL		7 050 €

Il est rappelé également qu'il y a conflit d'intérêt dès lors qu'il y a « interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés, qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ». La notion concerne tout membre du Conseil Municipal lui-même, un membre de sa famille, ou un proche qui aurait un intérêt au sein d'une Association bénéficiaire d'une subvention compte tenu de sa fonction au sein de cette même Association. Le conflit d'intérêt est caractérisé dès lors qu'il assiste à l'exposé et aux échanges sur le point en séance du Conseil Municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d'élu en faveur dudit projet.

#### Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Evre,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1 et L2121-29, L2311-7 et L2131-11 :

Vu l'Arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre,

Considérant la volonté de la commune de Montrevault-sur-Evre de soutenir le tissu associatif local dans le domaine de l'enfance-jeunesse,

Considérant les demandes de subvention déposées par les associations mentionnées ci-dessus, Considérant l'intérêt public local développé par ces associations,

#### Après en avoir délibéré :

DÉCIDE l'attribution d'une subvention conformément au tableau ci-dessous :

Tiers	Commune déléguée	Propositions du copil	
Familles Rurales - Restauration scolaire	La Salle et Chapelle Aubry	7 000 €	
L'outil en main d'Ancenis	La Boissière sur Eyre	50 €	
TOTAL		7 050 €	

**DIT** que, en cas de dossiers incomplets à la date du Conseil Municipal, le versement de la subvention sera effectué sous réserve de la production des justificatifs manquants avant le30 avril 2023,

DIT que les crédits ont été inscrits lors du vote du budget de l'année 2023,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer tout document relatif à ce dossier.

Avis favorable, a Lunanimité

(Pour: 45 - Contre: a - Abstention: a)

Pour copie conforme Le 23/03/2023 Le Maire, Christophe DOUGÉ

Accusé de réception en préfecture 049-200054302-20230323-2023-059-DE Date de télétransmission : 24/03/2023 Date de réception préfecture : 24/03/2023



#### Séance du 23 Mars 2023

# 2023-060 - Subvention aux associations 2023 - CPO La Mie de Pain

L'an 2023, le 23 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREVAULT SUR EVRE s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Espace du Vallon d'or, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUGÉ Christophe, Maire, en session ordinaire.

- Nombre de conseillers en exercice : 54 - Nombre de conseillers présents : 46

<u>Convocation le</u>: 17/03/2023 <u>Publication</u>: 24/03/2023

Présents: M. DOUGÉ Christophe, Maire, M. RAIMBAULT Denis, Mme MARNÉ Sylvie, M. BRIAND Benoit, Mme JARRY Danielle, M. PlOU Serge, Mme GRATON Catherine, M. GOYET Thierry, Mme BARON Edith, Mme SOURICE Sophie, M. BOURGET Laurent, Mme BOURCIER Corinne, M. AUDOIN Dominique, Mme LEFEUVRE Catherine, M. CHÉNÉ Christophe, Mme HAIDRA Lydia, M. HAY Laurent, M. ALBERT Thierry, M. BOUIN Pierre, M. MÉNARD Jean-Michel, Mme VANDENBERGHE Muriel, M. BRISPOT Serge, M. GRATON Henri, Mme AUDOUIN Annick, Mme HAIE Isabelle, M. RAIMBAULT Joseph-Luc, M. BRUNEAU Michel, M. NORMAND Jean-Luc, Mme DUPONT Jacqueline, M. VERHAEGHE Jean-Marc, Mme DAVY Jeannette, Mme BIOTTEAU Christel, Mme BARR!LLIÉ Stéphanie, Mme AUDOIN Stéphanie, M. TERRIEN Samuel, M. LAUNAY Olivier, M. MARLU Philippe, M. JOUSSELIN Jean-Francois, M. RENEVRET David, M. BRETAULT Stéphane, Mme MERCERON Florence, M. HUROT Wilfried, Mme CLÉMENT Charlotte, Mme BARRÉ Laetitia, Mme LANG Véronique, Mme THOMAS Amélie

<u>Absents</u>: M. BERTIN Gaëtan, Mme COURANT Sandra, M. HUMEAU Gérard, M. MARTIN Bruno, Mme ROCHARD Catherine

<u>Absents ayant donné procuration</u>: M. BIGEARD Jacques à M. BOURGET Laurent, Mme CHAUVEAU Michèle à M. BRUNEAU Michèl, Mme TRANCHARD Esther à Mme LANG Véronique

Secrétaire : M. CHÉNÉ Christophe

# 2023-060 - Subvention aux associations 2023 - CPO La Mie de Pain - Rapporteur Danielle Jarry

La Commune de Montrevault-sur-Evre souhaite, au titre de ses différentes politiques, soutenir le tissu associatif local.

La commune déléguée de Saint-Pierre-Montlimart s'est engagée, dans le cadre d'un partenariat avec l'association La Mie de Pain pour la confection des repas aux écoliers de la restauration du site de Saint-Pierre-Montlimart, au versement régulier de deux subventions jusqu'en 2026.

Ce partenariat s'est accompagné d'un accord de soutien financier à hauteur de 8 900 € pour la période 2011-2026 (délibération du 15/12/2011), auquel est venue s'ajouter la somme de 9 200 € pour la période 2014-2026 (délibération du 18/12/2024) à l'exception de l'année 2014 (3 900 €) et 2026 (5 366 €).

À la création de la commune nouvelle de Montrevault-sur-Evre en décembre 2015, celle-ci a repris les engagements contractuels. Le partenariat avec La Mie de Pain trouvant par ailleurs toujours sa nécessité à ce jour, il convient de maintenir le soutien à cette association.

Conformément à ces conventions, la commune confirme l'accompagnement de l'association La Mie de Pain pour un montant total de 18 100 € pour l'année 2023.

Il est rappelé également qu'il y a conflit d'intérêt dès lors qu'il y a « interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés, qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ». La notion concerne tout membre du Conseil Municipal lui-même, un membre de sa famille, ou un proche qui aurait un intérêt au sein d'une Association bénéficiaire d'une subvention compte tenu de sa fonction au sein de cette même Association. Le conflit d'intérêt est caractérisé dès lors qu'il assiste à l'exposé et aux échanges sur le point en séance du Conseil Municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d'élu en faveur dudit projet.

#### Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Evre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1 et L 2121-29, L2311-7 et L2131-11 :

Vu l'arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre,

**Considérant** la volonté de la commune de Montrevault-sur-Evre de soutenir le tissu associatif local dans le domaine de la restauration scolaire,

Considérant la convention pluriannuelle d'objectifs en cours,

Considérant l'intérêt public local développé par cette association.

# Après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** l'attribution d'une subvention à l'association La Mie de Pain d'un montant de 18 100 € pour l'année 2023

DIT que les crédits ont été inscrits lors du vote du budget de l'année 2023,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer tout document relatif à ce dossier.

Avis favorable, a l'unanimité (Pour

(Pour: 49 - Contre: O - Abstention: O)

Pour copie conforme Le 23/03/2023 Le Maire, Christophe DOUGÉ

Accusé de réception en préfecture 049-200054302-20230323-2023-060-DE Date de télétransmission : 24/03/2023 Date de réception préfecture : 24/03/2023



#### Séance du 23 Mars 2023

#### 2023-061 - Subvention aux associations 2023 - Santé

L'an 2023, le 23 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREVAULT SUR EVRE s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Espace du Vallon d'or, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUGÉ Christophe, Maire, en session ordinaire.

Nombre de conseillers en exercice : 54
 Nombre de conseillers présents : 46

<u>Convocation le</u>: 17/03/2023 <u>Publication</u>: 24/03/2023

Présents: M. DOUGÉ Christophe, Maire, M. RAIMBAULT Denis, Mme MARNÉ Sylvie, M. BRIAND Benoit, Mme JARRY Danielle, M. PlOU Serge, Mme GRATON Catherine, M. GOYET Thierry, Mme BARON Edith, Mme SOURICE Sophie, M. BOURGET Laurent, Mme BOURCIER Corinne, M. AUDOIN Dominique, Mme LEFEUVRE Catherine, M. CHÉNÉ Christophe, Mme HAIDRA Lydia, M. HAY Laurent, M. ALBERT Thierry, M. BOUIN Pierre, M. MÉNARD Jean-Michel, Mme VANDENBERGHE Muriel, M. BRISPOT Serge, M. GRATON Henri, Mme AUDOUIN Annick, Mme HAIE Isabelle, M. RAIMBAULT Joseph-Luc, M. BRUNEAU Michel, M. NORMAND Jean-Luc, Mme DUPONT Jacqueline, M. VERHAEGHE Jean-Marc, Mme DAVY Jeannette, Mme BIOTTEAU Christel, Mme BARRILLIÉ Stéphanie, Mme AUDOIN Stéphanie, M. TERRIEN Samuel, M. LAUNAY Olivier, M. MARLU Philippe, M. JOUSSELIN Jean-Francois, M. RENEVRET David, M. BRETAULT Stéphane, Mme MERCERON Florence, M. HUROT Wilfried, Mme CLÉMENT Charlotte, Mme BARRÉ Laetitia, Mme LANG Véronique, Mme THOMAS Amélie

Absents: M. BERTIN Gaëtan, Mme COURANT Sandra, M. HUMEAU Gérard, M. MARTIN Bruno, Mme ROCHARD Catherine

Absents ayant donné procuration : M. BIGEARD Jacques à M. BOURGET Laurent, Mme CHAUVEAU Michèle à M. BRUNEAU Michel, Mme TRANCHARD Esther à Mme LANG Véronique

Secrétaire : M. CHÉNÉ Christophe

#### 2023-061 - Subvention aux associations 2023 - Santé - Rapporteur Serge Plou

Jean-Marc Verhaeghe, intéressé par l'affaire, ne participe ni au débat, ni au vote.

La commune de Montrevault-sur-Evre souhaite au titre de ses différentes politiques publiques soutenir le tissu associatif local. Les associations qui le souhaitent peuvent déposer un dossier auprès de la collectivité selon le cadre suivant pour 2023 :

- \* Dossier type à remplir et retourner auprès de l'hôtel de ville (dossier téléchargeable sur le site internet de la Ville)
- \* Date limite de dépôt des dossiers fixée au 31 décembre 2022

La commune peut subventionner les associations dont l'objet présente un intérêt public local. En ce qui concerne la thématique Santé, 17 dossiers ont été déposés et examinés.

Le copil Santé s'est réuni le 07/02/2023 et émet les propositions suivantes :

ADMR LE BOCAGE	3 925 €
ADMR LES COTEAUX	1 412 €
ADMR LES MINES D'OR	6 797 €
ADMR LA SANGUEZE	290 €
SSIAD	800 €
APAHRC	384 €
FRATERNITE DES MALADES ET HANDICAPES	1 000 €
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG	250 €
FRANCE VICTIMES 49	150 €
ENTRAID'ADDICT 49 (ALCOLL ASSISTANCE)	150 €
ADDICTIONS ALCOOL VIE LIBRE	150 €
BEAUPREAU VELO SPORT	200 €

Ces propositions sont émises en fonction des critères posés suivants :

ADMR : 0,32 € / heure réalisée sur le territoire
 APAHRC : 32 € / famille accompagnée de MSE

Il est rappelé également qu'il y a conflit d'intérêt dès lors qu'il y a « interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés, qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ». La notion concerne tout membre du Conseil Municipal lui-même, un membre de sa famille, ou un proche qui aurait un intérêt au sein d'une Association bénéficiaire d'une subvention compte tenu de sa fonction au sein de cette même Association. Le conflit d'intérêt est caractérisé dès lors qu'il assiste à l'exposé et aux échanges sur le point en séance du Conseil Municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d'élu en faveur dudit projet.

#### Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Evre,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1 et L2121-29, L2311-7 et L2131-11 :

Vu l'Arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre,

**Considérant** la volonté de la commune de Montrevault-sur-Evre de soutenir le tissu associatif local dans le domaine de la Santé.

Considérant les demandes de subvention déposées par les associations mentionnées ci-dessus, Considérant l'intérêt public local développé par ces associations,

#### Après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** l'attribution des subventions ci-dessus indiquées pour un montant total de 15 508 €, répartie comme suit :

ADMR LE BOCAGE	3 925 €
ADMR LES COTEAUX	1 412 €
ADMR LES MINES D'OR	6 797 €
ADMR LA SANGUEZE	290 €
SSIAD	800 €
APAHRC	384 €
FRATERNITE DES MALADES ET HANDICAPES	1 000 €
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG	250 €
FRANCE VICTIMES 49	150 €
ENTRAID'ADDICT 49 (ALCOLL ASSISTANCE)	150 €
ADDICTIONS ALCOOL VIE LIBRE	150 €
BEAUPREAU VELO SPORT	200 €

DIT que, en cas de dossiers incomplets à la date du Conseil Municipal, le versement de la subvention sera effectué sous réserve de la production des justificatifs manquants avant le 30 avril 2023, DIT que les crédits ont été inscrits lors du vote du budget de l'année 2023, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer tout document relatif à ce dossier.

Avis favorable, a' l'unanimité

(Pour: 48 - Contre: 0 - Abstention: 0)

Pour copie conforme Le 23/03/2023 Le Maire, Christophe DOUGÉ

Accusé de réception en préfecture 049-200054302-20230323-2023-061-DE Date de télétransmission : 24/03/2023 Date de réception préfecture : 24/03/2023



# Séance du 23 Mars 2023

#### 2023-062 - Subvention aux associations 2023 - Seniors

L'an 2023, le 23 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREVAULT SUR EVRE s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Espace du Vallon d'or, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUGÉ Christophe, Maire, en session ordinaire.

Nombre de conseillers en exercice : 54
 Nombre de conseillers présents : 46

<u>Convocation le</u>: 17/03/2023 <u>Publication</u>: 24/03/2023

Présents: M. DOUGÉ Christophe, Maire, M. RAIMBAULT Denis, Mme MARNÉ Sylvie, M. BRIAND Benoit, Mme JARRY Danielle, M. PIOU Serge, Mme GRATON Catherine, M. GOYET Thierry, Mme BARON Edith, Mme SOURICE Sophie, M. BOURGET Laurent, Mme BOURCIER Corinne, M. AUDOIN Dominique, Mme LEFEUVRE Catherine, M. CHÉNÉ Christophe, Mme HAIDRA Lydia, M. HAY Laurent, M. ALBERT Thierry, M. BOUIN Pierre, M. MÉNARD Jean-Michel, Mme VANDENBERGHE Muriel, M. BRISPOT Serge, M. GRATON Henri, Mme AUDOUIN Annick, Mme HAIE Isabelle, M. RAIMBAULT Joseph-Luc, M. BRUNEAU Michel, M. NORMAND Jean-Luc, Mme DUPONT Jacqueline, M. VERHAEGHE Jean-Marc, Mme DAVY Jeannette, Mme BIOTTEAU Christel, Mme BARRILLIÉ Stéphanie, Mme AUDOIN Stéphanie, M. TERRIEN Samuel, M. LAUNAY Olivier, M. MARLU Philippe, M. JOUSSELIN Jean-Francois, M. RENEVRET David, M. BRETAULT Stéphane, Mme MERCERON Florence, M. HUROT Wilfried, Mme CLÉMENT Charlotte, Mme BARRÉ Laetitia, Mme LANG Véronique, Mme THOMAS Amélie

Absents: M. BERTIN Gaëtan, Mme COURANT Sandra, M. HUMEAU Gérard, M. MARTIN Bruno, Mme ROCHARD Catherine

Absents ayant donné procuration : M. BIGEARD Jacques à M. BOURGET Laurent, Mme CHAUVEAU Michèle à M. BRUNEAU Michel, Mme TRANCHARD Esther à Mme LANG Véronique

Secrétaire : M. CHÉNÉ Christophe

# 2023-062 - Subvention aux associations 2023 - Seniors - Rapporteur Catherine Lefeuvre

Serge Piou, intéressé par l'affaire, ne participe ni au débat, ni au vote.

La commune de Montrevault-sur-Evre souhaite au titre de ses différentes politiques publiques soutenir le tissu associatif local. Les associations qui le souhaitent peuvent déposer un dossier auprès de la collectivité selon le cadre suivant pour 2023 :

- \* Dossier type à remplir et retourner auprès de l'hôtel de ville (dossier téléchargeable sur le site internet de la Ville)
- \* Date limite de dépôt des dossiers fixée au 31 décembre 2022

La commune peut subventionner les associations dont l'objet présente un intérêt public local. En ce qui concerne la thématique Seniors, 2 dossiers ont été déposés et examinés.

Le copil Seniors s'est réuni le 07/02/2022 et émet les propositions suivantes :

Association les Amis des Troënes (EHPAD St Pierre Montliman)	600€
Gym sur chaise caldéronnaise	300 €
(Chaudron en Mauges)	subvention exceptionnelle (*)

#### (\*) Subvention exceptionnelle :

Le copil seniors souhaite soutenir exceptionnellement l'association locale non fédérée qui oeuvre pour l'animation des seniors et qui se trouve en difficultés financières.

Il est rappelé également qu'il y a conflit d'intérêt dès lors qu'il y a « interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés, qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ». La notion concerne tout membre du Conseil Municipal lui-même, un membre de sa famille, ou un proche qui aurait un intérêt au sein d'une Association bénéficiaire d'une subvention compte tenu de sa fonction au sein de cette même Association. Le conflit d'intérêt est caractérisé dès lors qu'il assiste à l'exposé et aux échanges sur le point en séance du Conseil Municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d'élu en faveur dudit projet.

#### Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Evre,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1 et L2121-29, L2311-7 et L2131-11 ;

Vu l'Arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre,

Considérant la volonté de la commune de Montrevault-sur-Evre de soutenir le tissu associatif local auprès des seniors.

**Considérant** les demandes de subvention déposées par les associations mentionnées ci-dessus, **Considérant** l'intérêt public local développé par ces associations,

#### Après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** l'attribution de subventions aux associations ci-dessus indiquées pour la somme globale de 900 €, répartie comme suit :

Association les Amis des Troënes (EHPAD St Pierre Montlinari)	600 €
Gym sur chaise caldéronnaise	300 €
(Chaudron en Mauges)	subvention exceptionnelle (*)

**DiT** que, en cas de dossiers incomplets à la date du Conseil Municipal, le versement de la subvention sera effectué sous réserve de la production des justificatifs manquants avant le 30 avril 2023, **DIT** que les crédits ont été inscrits lors du vote du budget de l'année 2023,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer tout document relatif à ce dossier.

Avis favorable, a Lunanimité

(Pour: 48 - Contre: a - Abstention: a)

Pour copie conforme Le 23/03/2023 Le Maire, Christophe DOUGÉ

Accusé de réception en préfecture 049-200054302-20230323-2023-062-DE Date de télétransmission : 24/03/2023 Date de réception préfecture : 24/03/2023



#### Séance du 23 Mars 2023

#### 2023-063 - Subvention aux associations 2023 - Insertion

L'an 2023, le 23 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREVAULT SUR EVRE s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Espace du Vallon d'or, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUGÉ Christophe, Maire, en session ordinaire.

- Nombre de conseillers en exercice : 54 - Nombre de conseillers présents : 46

<u>Convocation le</u>: 17/03/2023 <u>Publication</u>: 24/03/2023

Présents: M. DOUGÉ Christophe, Maire, M. RAIMBAULT Denis, Mme MARNÉ Sylvie, M. BRIAND Benoit, Mme JARRY Danielle, M. PlOU Serge, Mme GRATON Catherine, M. GOYET Thierry, Mme BARON Edith, Mme SOURICE Sophie, M. BOURGET Laurent, Mme BOURCIER Corinne, M. AUDOIN Dominique, Mme LEFEUVRE Catherine, M. CHÉNÉ Christophe, Mme HAIDRA Lydia, M. HAY Laurent, M. ALBERT Thierry, M. BOUIN Pierre, M. MÉNARD Jean-Michel, Mme VANDENBERGHE Muriel, M. BRISPOT Serge, M. GRATON Henri, Mme AUDOUIN Annick, Mme HAIE Isabelle, M. RAIMBAULT Joseph-Luc, M. BRUNEAU Michel, M. NORMAND Jean-Luc, Mme DUPONT Jacqueline, M. VERHAEGHE Jean-Marc, Mme DAVY Jeannette, Mme BIOTTEAU Christel, Mme BARRILLIÉ Stéphanie, Mme AUDOIN Stéphanie, M. TERRIEN Samuel, M. LAUNAY Olivier, M. MARLU Philippe, M. JOUSSELIN Jean-Francois, M. RENEVRET David, M. BRETAULT Stéphane, Mme MERCERON Florence, M. HUROT Wilfried, Mme CLÉMENT Charlotte, Mme BARRÉ Laetitia, Mme LANG Véronique, Mme THOMAS Amélie

Absents: M. BERTIN Gaëtan, Mme COURANT Sandra, M. HUMEAU Gérard, M. MARTIN Bruno, Mme ROCHARD Catherine

Absents ayant donné procuration : M. BIGEARD Jacques à M. BOURGET Laurent, Mme CHAUVEAU Michèle à M. BRUNEAU Michel, Mme TRANCHARD Esther à Mme LANG Véronique

Secrétaire: M. CHÉNÉ Christophe

#### 2023-063 - Supvention aux associations 2023 - Insertion - Rapporteur Lydia Haïdra

La commune de Montrevault-sur-Evre souhaite au titre de ses différentes politiques publiques soutenir le tissu associatif local. Les associations qui le souhaitent peuvent déposer un dossier auprès de la collectivité selon le cadre suivant pour 2023 :

- \* Dossier type à remplir et retourner auprès de l'hôtel de ville (dossier téléchargeable sur le site internet de la Ville)
- \* Date limite de dépôt des dossiers fixée au 31 décembre 2022

La commune peut subventionner les associations dont l'objet présente un intérêt public local. En ce qui concerne la thématique Insertion, 2 dossiers ont été déposés et examinés.

Le copil Insertion s'est réuni le 09/02/2023 et émet les propositions suivantes :

Association LES CONCILIATEURS DE JUSTICE	500 €
Association locale RESTOS DU COEUR	1 050 € subvention exceptionnelle (

# (\*) Subvention exceptionnelle :

La section locale des Restos du coeur souhaite s'équiper d'un tracteur pour la préparation des jardins du coeur situé à St-Pierre-Montlimart. Par conséquent, l'intervention de l'entreprise Maugeais-Piton prise en charge par la collectivité ne sera plus nécessaire.

Le copil Insertion souhaite soutenir exceptionnellement l'association locale pour l'achat de ce tracteur.

Il est rappelé également qu'il y a conflit d'intérêt dès lors qu'il y a « interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés, qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ». La notion concerne tout membre du Conseil Municipal lui-même, un membre de sa famille, ou un proche qui aurait un intérêt au sein d'une Association bénéficiaire d'une subvention compte tenu de sa fonction au sein de cette même Association. Le conflit d'intérêt est caractérisé dès lors qu'il assiste à l'exposé et aux échanges sur le point en séance du Conseil Municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d'élu en faveur dudit projet.

#### Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Evre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1 et L2121-29, L2311-7 et L2131-11:

Vu l'Arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre.

Considérant la volonté de la commune de Montrevault-sur-Evre de soutenir le tissu associatif local dans le domaine de l'insertion.

Considérant les demandes de subvention déposées par les associations mentionnées ci-dessus. Considérant l'intérêt public local développé par ces associations,

#### Après en avoir délibéré :

DÉCIDE l'attribution de subventions ci-dessus indiquées pour la somme de 1 550 €, répartis comme suit :

Association LES CONCLUATEURS DE JUSTICE	500€
Association locale RESTOS DU COEUR	1 050 € subvention exceptionnelle (*)

DIT que, en cas de dossiers incomplets à la date du Conseil Municipal, le versement de la subvention sera effectué sous réserve de la production des justificatifs manquants avant le 30 avril 2023,

DIT que les crédits ont été inscrits lors du vote du budget de l'année 2023,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer tout document relatif à ce dossier.

Avis favorable, a l'unanimità

(Pour: 49 - Contre: 6 - Abstention: 6)

Pour copie conforme Le 23/03/2023 Le Maire. Christophe DOUGÉ

Accusé de réception en préfecture 049-200054302-20230323-2023-063-DE Date de télétransmission : 24/03/2023 Date de réception préfecture : 24/03/2023